

**CAISSE CENTRALE
DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
3CIF**



**RAPPORT ANNUEL
2008**

TABLE DES MATIERES

◆ Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	3
◆ Comptes annuels au 31 décembre 2008.....	22
• Bilan	22
• Hors bilan	24
• Compte de résultat	25
• Annexe	26
◆ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	54
◆ Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	55
◆ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	60
◆ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	61

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2008

Née de la défaillance des crédits immobiliers à risques distribués aux Etats-Unis, la crise s'est peu à peu développée sur les marchés financiers pour finalement atteindre l'ensemble de l'économie mondiale à compter du troisième trimestre 2008.

En France, la perspective d'une remontée du chômage, la baisse du pouvoir d'achat des ménages et leur réticence à s'endetter durablement ont conduit nombre d'eux à différer leurs projets d'acquisition immobilière tandis que les établissements de crédit se voyaient eux-mêmes contraints de renforcer leurs conditions d'octroi des prêts face à la raréfaction progressive de la liquidité.

Dans ce contexte, les mises en chantier de logements finissent l'exercice 2008 en repli d'environ 16% pour retrouver un niveau comparable à celui de l'année 2004. Au 31 décembre 2008, le stock de biens disponibles à la vente présente désormais une durée moyenne d'écoulement de dix huit mois.

Au cours du 1^{er} semestre 2008, les établissements de crédit spécialisés dans la distribution des prêts immobiliers ont vu leur production régresser de 8,6% à 8,59 milliards d'euros, contre 9,38 milliards d'euros au titre du 1^{er} semestre 2007. Au cours de la même période, le Crédit Immobilier de France a vu sa production progresser de 2,2 %, sa part dans la production des établissements spécialisés

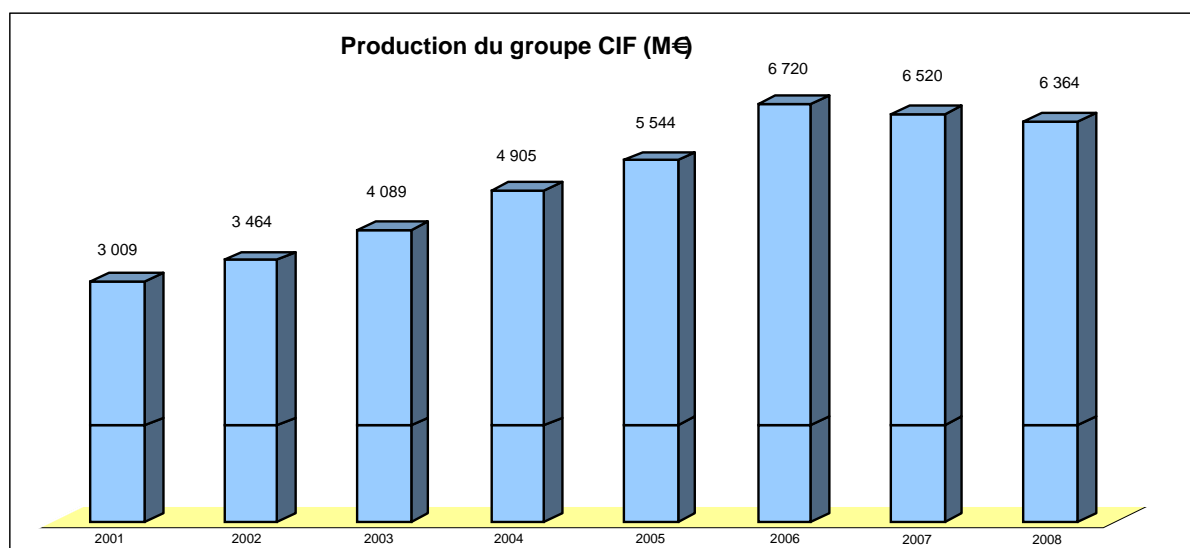
progressant sensiblement pour atteindre 36,7 % contre 32,9 % au 1^{er} semestre 2007.

Après le ralentissement constaté sur les marchés à compter du troisième trimestre 2008, la production du groupe Crédit Immobilier de France (le "Groupe") apparaît, sur l'exercice 2008, à un niveau quasiment identique à celui de l'exercice 2007, ressortant à 6,36 milliards d'euros contre 6,52 milliards d'euros à fin 2007. La production 2008 a été atteinte par la mise en place d'environ 63.000 nouveaux prêts au bénéfice de près de 40.700 nouveaux clients.

La part de marché du Groupe s'est nettement accrue au cours de l'exercice 2008 passant de 4,48% en 2007 à 5,18% au 30 septembre 2008.

Avec 71% du montant de sa production 2008, le financement des acquisitions de résidences principales demeure le secteur d'intervention principal du Crédit Immobilier de France. Celui des biens à usage locatif accordé aux investisseurs reste stable à 22 % du montant de la production totale, soit 1,435 milliard d'euros. Comme en 2007 le niveau des prêts aidés, PAS et PTZ, progresse modérément à 9% de la production. Conséquence d'un marché de l'ancien moins actif et de prix qui progressent peu ou régressent, la part des prêts relais diminue sensiblement, s'établissant, à fin 2008, à 10% de la production totale contre 13% en 2007.

Depuis 2001, la production du Crédit Immobilier de France présente le profil suivant :



A fin 2008, l'encours des prêts gérés par le Crédit Immobilier de France s'établissait à 31,04 milliards d'euros répartis sur environ 591.904 prêts contre respectivement 28,15 milliards d'euros et 588.885 prêts au 31 décembre 2007.

Le Crédit Immobilier de France qui a célébré ses cent ans en 2008, s'est progressivement développé autour des sociétés anonymes de crédit immobilier (les "SACI") dont les plus anciennes remontent à 1908. Il dispose désormais d'une nouvelle organisation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 conforme aux dispositions de la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006 ratifiant l'ordonnance du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété.

Au terme de la loi du 18 décembre 2006, les SACI ont été transformées en sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (les "SACICAP") avec pour objet principal, la réalisation de toutes opérations d'accèsion à la propriété de l'habitat destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources mentionnés à l'article 244 *quater* du Code général des impôts. Les SACICAP sont autorisées à détenir, directement ou indirectement, des participations dans toute société ayant pour objet, soit la réalisation de toutes opérations d'habitat et prestations de services liées à l'habitat ainsi que toutes opérations d'aménagement destinées en tout

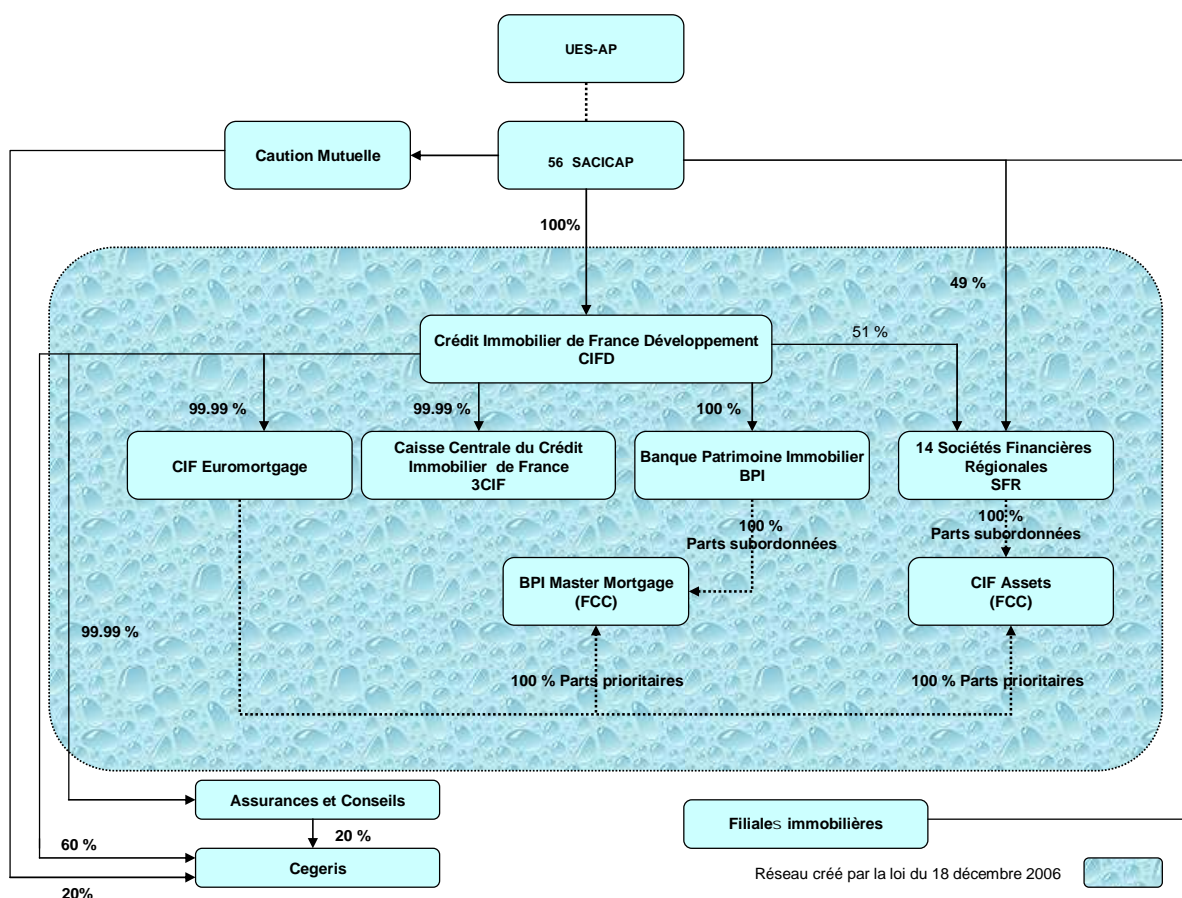
ou partie à des opérations d'habitat, soit de fournir à toute personne physique des produits et services bancaires et leurs accessoires concourant aux opérations liées à l'habitat.

Les SACICAP sont regroupées en Union d'économie sociale pour l'accèsion à la propriété - UES-AP chargée, notamment de délivrer un avis conforme préalablement à toute prise et cession de participation directe ou indirecte des SACICAP.

L'article 3 de la loi du 18 décembre 2006 a, par ailleurs, regroupé au sein d'un nouveau réseau l'ensemble des entités concourant à la réalisation des activités de prêts du Crédit Immobilier de France. Ces entités sont principalement représentées par CIFD et les sociétés financières régionales qu'elle contrôle : la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, CIF Euromortgage, les 14 sociétés financières régionales et la Banque Patrimoine et Immobilier. Au sein de ce nouveau réseau, CIFD dispose du statut d'organe central au sens de la loi bancaire.

Les filiales financières opérationnelles constituées des sociétés financières régionales et de la Banque Patrimoine et Immobilier demeurent, comme précédemment, en charge de la distribution des crédits immobiliers aux particuliers, la 3CIF et CIF Euromortgage étant en charge d'apporter à ces filiales les ressources nécessaires à leurs activités prêteuses.

A l'issue de cette réorganisation, l'organigramme du Groupe présentait le profil suivant :



Le Crédit Immobilier de France n'ayant pas vocation à détenir de dépôts de sa clientèle, le financement de sa production est quasi exclusivement assuré par appels aux marchés et notamment au marché obligataire au moyen de ses deux structures de refinancement, CIF Euromortgage, société de crédit foncier régie par les articles L.515-13 et suivants du Code monétaire et financier et la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF.

Depuis 2001, l'essentiel du refinancement à moyen et long terme du Groupe est assuré par CIF Euromortgage via la titrisation des créances hypothécaires détenues par les filiales financières opérationnelles du Groupe dans le cadre des deux fonds communs de créances internes, CIF Assets et BPI Master Mortgage.

I - MISSIONS ET ACTIVITE DE LA CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Compte tenu du rôle dévolu à CIF Euromortgage, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France s'est vue attribuée trois missions principales :

- Le refinancement de la production du Groupe en complément des ressources levées par CIF Euromortgage,
- La négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux et de change des membres du Groupe,
- La gestion des réserves de liquidité du Groupe.

Le tableau ci-après synthétise l'évolution des postes du bilan de la 3CIF représentatifs de ces activités:

	2007		2008	
	Capitaux moyens (en M€)	Encours 31/12	Capitaux moyens (en M€)	Encours 31/12
Actif				
- Prêts au Groupe (ressources evergreen comprises)	10 893	12 194	10 314	10 213
- Opérations interbancaires	1 096	627	1 507	2 195
- Titres MLT (RMBS, FRN bancaires, titres d'Etat)	2 958	2 909	3 410	5 576
- Titres court terme (ECP, CD...)	870	150	357	0
Passif				
- Dette MLT (interbancaire et/ou représentée par un titre)	11 971	12 056	11 308	10 073
- Dette court terme (interbancaire et/ou représentée par un titre)	3 159	3 289	3 863	6 609

A - REFINANCEMENT

1° - Prêts consentis au Groupe

Jusqu'à fin 2006, l'essentiel des financements mis à la disposition du Groupe par la 3CIF l'était sous forme de prêts classiques auxquels s'est progressivement substituée, à partir de 2007, la ressource « evergreen », constituée sous forme d'une autorisation permanente de découvert bancaire à laquelle chacune des parties peut mettre fin à tout moment, le montant du découvert constaté à la date de la résiliation se transformant en un prêt remboursable, *in fine*, à échéance de 7 ans. Ce mécanisme qui se caractérise par sa grande souplesse d'utilisation offre aux sociétés du Groupe la faculté de disposer à tout moment et à concurrence de leurs besoins réels de l'ensemble des liquidités nécessaires à leur production de prêts. Ainsi le recours des sociétés à cette ressource augmente-t-il régulièrement au fil de l'eau jusqu'à atteindre son maximum la veille du rechargement des fonds communs de créances CIF Assets et BPI Master Mortgage pour se réduire ensuite dès réception des sommes reçues lors de ce rechargement pour augmenter à nouveau, au fur et à mesure de la nouvelle production des sociétés et ce jusqu'au nouveau rechargement des FCC.

Au 31 décembre 2008, l'encours des crédits evergreen ressortait à 6,45 milliards d'euros contre 7,52 milliards d'euros à fin 2007 et 1,05 milliard d'euros à fin 2006, les capitaux moyens s'établissant à 6,12 milliards d'euros

sur l'exercice 2008, contre 4,79 milliards d'euros sur l'exercice 2007.

L'encours des autres prêts consentis au Groupe s'établissait à 3,76 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 4,67 milliards d'euros à pareille date de l'exercice précédent.

A la clôture de l'exercice 2008, l'encours total des financements accordés au Groupe, ressource evergreen comprise, s'établissait à 10,21 milliards d'euros contre 12,19 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Dans le cadre de sa mission de refinancement du Groupe, la 3CIF a, par ailleurs, donné son aval aux billets hypothécaires souscrits, au cours de l'exercice 2008 par plusieurs sociétés du Groupe et acquis par CIF Euromortgage en application des dispositions de l'article L.515-16-1 du Code monétaire et financier. L'encours total de ces billets hypothécaires avalisés par la 3CIF ressortait à 1,89 milliard d'euros à la clôture de l'exercice.

2°- Ressources levées sur les marchés

Au cours de l'exercice 2008, la 3CIF et CIF Euromortgage ont levé sur les marchés l'équivalent de 3,86 milliards d'euros à moyen et long terme contre 4,25 milliards d'euros durant l'exercice 2007.

Compte tenu du renchérissement du coût de la dette non sécurisée et de la quasi-fermeture des marchés au cours du quatrième trimestre

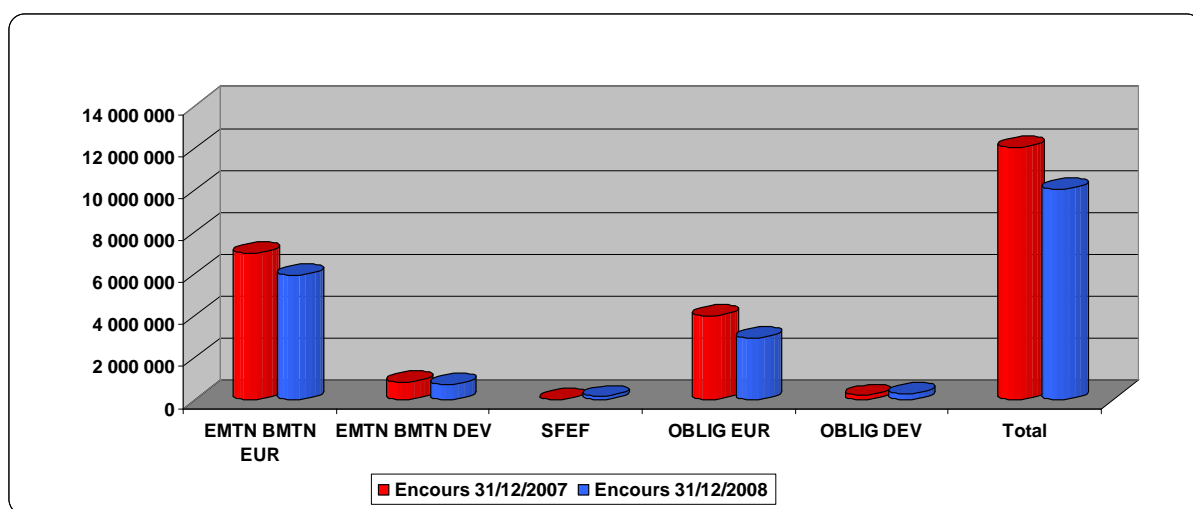
2008, les ressources à moyen et long terme levées par la 3CIF sous forme d'emprunts obligataires ou de bons à moyen terme négociables se sont limitées, sur l'exercice 2008, à l'équivalent de 748 millions d'euros contre 1,62 milliards d'euros au cours de l'exercice 2007. Ces ressources ont été recueillies sous forme de placements privés à concurrence de 587 millions d'euros. Le complément, soit 161 millions d'euros, a été souscrit auprès de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) moyennant la garantie de l'Etat.

Au cours de l'exercice 2008, la 3CIF a procédé, dans le cadre de la restructuration de

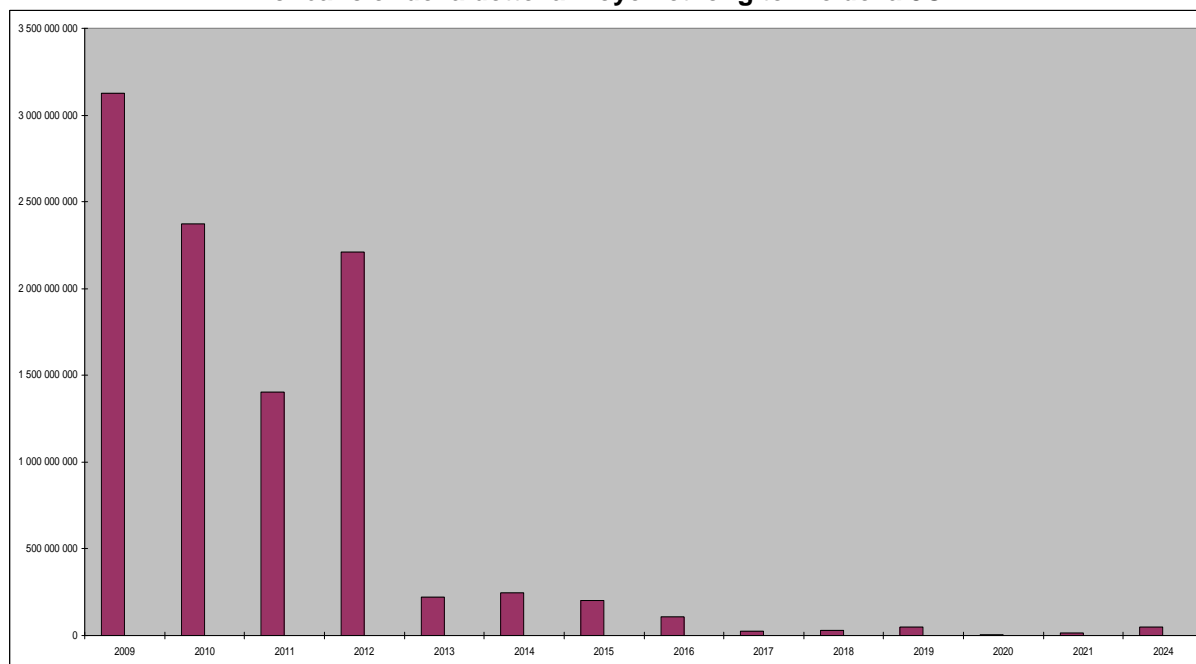
sa dette, au remboursement anticipé total ou partiel de plusieurs de ses emprunts obligataires pour un montant total de 435 millions d'euros. Au cours de l'exercice précédent, le montant total de ces rachats s'était élevé à 191 millions d'euros. A la clôture de l'exercice 2008, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF ressort à 10,07 milliards d'euros contre 12,06 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Par devise, la structure de la dette à moyen et long terme de la 3CIF traduit la part toujours essentielle de l'euro.

Répartition Euro/devises de la dette à moyen et long terme de la 3CIF



Echéancier de la dette à moyen et long terme de la 3CIF



Les émissions à court terme principalement réalisées sous forme de certificats de dépôts, ont atteint un montant de 26,97 milliards d'euros en 2008 contre 21,95 en 2007. Ces certificats de dépôts ont été souscrits, à concurrence de 53% de leur montant, par CIF Euromortgage dans le cadre de la gestion de ses liquidités en application des dispositions de l'article L.515-17 du Code monétaire et financier. A la clôture de l'exercice 2008, l'encours des certificats de dépôt émis par la 3CIF s'établissait à 1,99 milliards d'euros.

A la suite de la fermeture du marché interbancaire au quatrième trimestre 2008, la 3CIF a commencé à mobiliser une partie de ses actifs auprès de la Banque Centrale Européenne qui lui a consenti, en échange, divers refinancements pour un montant totalisant, à la clôture de l'exercice, un encours de 2,70 milliards d'euros. La 3CIF s'est également refinancée dans le cadre d'opérations de pensions livrées pour un

montant ressortant, au 31 décembre 2008, à 1 milliard d'euros et au moyens de divers emprunts à terme auprès d'établissements de crédit pour un montant s'établissant à la fin de l'exercice, à 230 millions d'euros. La 3CIF disposait enfin de divers crédit stand by pour un montant total de 210 millions d'euros qu'elle n'avait pas encore consommés.

Le Crédit Immobilier de France, dans son ensemble, dispose encore d'importantes liquidités puisque CIF Euromortgage qui n'a jamais fait appel à la Banque Centrale Européenne et qui de ce fait, conserve entière sa capacité de mobilisation auprès de cet organisme détient, au 31 décembre 2008, un portefeuille de titres éligibles aux opérations de la BCE à hauteur de 13,49 milliards d'euros.

Toutes maturités et devises confondues, l'encours de la dette de la 3CIF s'établit à 16,69 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 15,51 milliards d'euros en 2007.

B - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Principal fournisseur des sociétés du Groupe en instruments de couverture, la 3CIF leur a vendu, au cours de l'exercice 2008, un ensemble d'instruments financiers à terme - swaps, caps et FRAs - pour un montant total de 170,8 milliards d'euros contre 151,04 milliards d'euros au cours de l'exercice 2007.

Produits vendus aux sociétés du Groupe	2007 (Millions €)	2008 (Millions €)
Ventes de Caps	1 293	594
Ventes de FRA	6 371	3 151
Ventes de Swaps de taux LT	3 987	9 664
Ventes de Swaps de taux CT	139 384	157 367
Total notionnel	151 037	170 776

Les swaps à court terme qui permettent aux sociétés du Groupe et principalement à CIF Euromortgage, de gérer leurs risques de fixing représentent à eux seuls 92,14 % du notionnel total des instruments de couverture vendus par la 3CIF en 2008. Au même titre que les années précédentes, le principal souscripteur de ces swaps à court terme a été CIF Euromortgage.

C - GESTION DES LIQUIDITES DU GROUPE

1°- Portefeuille titres à moyen et long terme :

La 3CIF a enfin pour troisième mission la constitution et la gestion des réserves de liquidité à moyen et long terme permettant au Groupe de poursuivre son activité prêteuse même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés. Le montant de ces réserves de liquidité, au minimum égal au montant des fonds propres consolidés du Groupe, est revu en permanence pour assurer le respect des règles internes de gestion du risque d'illiquidité fixées par le Conseil d'administration de CIFD.

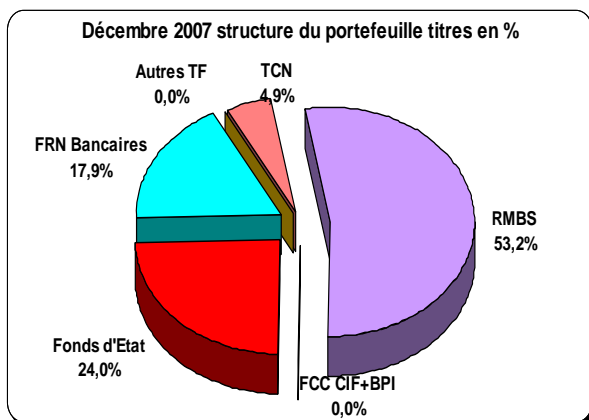
L'encours des réserves de liquidité à moyen et long terme s'est considérablement accru au cours de l'exercice 2008 pour atteindre, au 31 décembre 2008, un montant de 5,58 milliards d'euros contre 2,91 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette progression significative résulte principalement de l'acquisition, par la 3CIF, de la totalité des nouveaux titres prioritaires émis par CIF Assets lors de son

rechargement d'octobre 2008 pour un montant de 2,70 milliards d'euros dans l'attente de leur cession à CIF Euromortgage. Les autres actifs constituant la réserve de liquidité étaient constituées de RMBS européens notés AAA pour un montant de 1,32 milliard d'euros, de fonds d'Etat pour 714,15 millions d'euros et de FRN bancaires pour 832,80 millions d'euros.

Les RMBS détenus par la 3CIF sont exclusivement représentatifs de titrisations primaires de crédits hypothécaires accordés à des particuliers. Ils ne sont, pour aucun d'entre eux, adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples. Il ne sont pas davantage représentatifs de crédits immobiliers à risque distribués aux Etats-Unis.

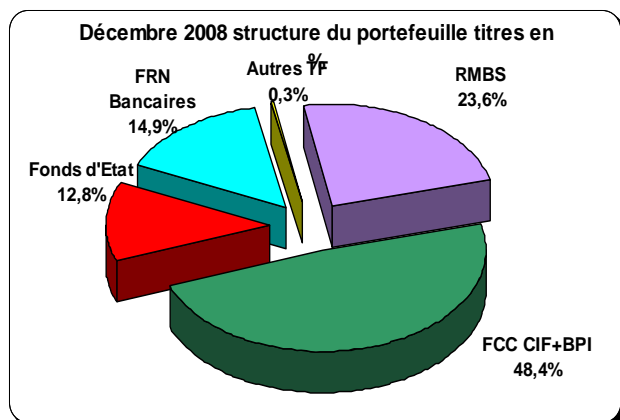
La 3CIF ne détenait, à la clôture de l'exercice, aucun autre titre à moyen et long terme.

Aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008, la structure de ces réserves de liquidités présentait le profil suivant :



Hors CIF Assets, les capitaux moyens sont restés quasiment stables sur la période, les amortissements étant compensés par l'acquisition, en cours d'exercice, de 299 millions d'euros de FRN bancaires

La constitution de ce portefeuille de liquidités et son maintien à un niveau équivalent à environ six mois de production du Groupe constitue un choix stratégique du Crédit Immobilier de France qui, en dépit du coût qu'il

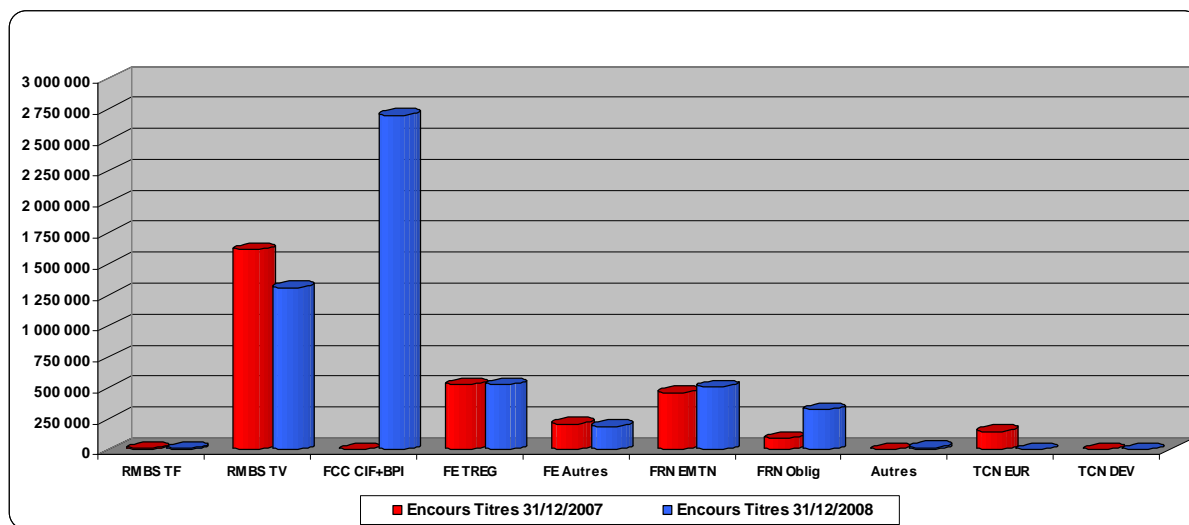


représente, prend tout son sens en période de crise de la liquidité.

La majorité de ces titres sont éligibles aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et ont effectivement été apportés à cette institution au cours du quatrième trimestre 2008 en garantie de plusieurs opérations réalisées sur des maturités de un à six mois.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, le portefeuille de titres à moyen et long terme a évolué de la manière suivante :

Evolution du portefeuille titres



En 2008, il a été décidé de reclasser en titres d'investissement une partie du portefeuille titres de la 3CIF précédemment classée en titres de placement. Cette opération a porté sur un montant d'environ 2,04 milliards d'euros. Au 31 décembre, l'encours de ce portefeuille s'établit à 1,78 milliard d'euros. La provision pour dépréciation de titres de placement d'un montant de 30,2 millions d'euros a été reclassée, à concurrence de 29,06 millions d'euros en provision pour dépréciation de titres d'investissement. Sa reprise intégrale sera étalée sur la durée de vie résiduelle des titres engendrant, au titre de l'exercice 2008, un impact positif de 5,96 millions d'euros sur le compte de résultat de la 3CIF. Parallèlement une provision complémentaire pour dépréciation de titres de placement a été constituée à hauteur de 5,25 millions d'euros.

2°- Portefeuille titres à court terme et actifs interbancaires :

L'encours des titres à court terme qui totalisait 150 millions d'euros à fin 2007 est nul au 31 décembre 2008.

La 3CIF disposait enfin de divers actifs interbancaires pour une somme ressortant à 2,19 milliards d'euros au 31 décembre 2008 contre 855,39 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ces actifs étaient majoritairement constitués d'un solde en compte courant pour 112,29 millions d'euros, de prêts à terme consentis à CIFD pour 975,48 millions d'euros et de remises en garantie effectuées par la

3CIF à concurrence de 921,10 millions d'euros dans le cadre d'opérations de marché à terme.

3°- Autres actifs :

A l'exception de ceux qui viennent d'être mentionnés, 3CIF ne détient aucun autre actif et, en particulier, aucun du type de ceux qui ont pu être désignés comme présentant un risque particulier dans le contexte de la crise financière apparue en 2008 : crédits subprimes, commercial mortgage backed securities (CMBS), CDO, produits de dette à effet de levier, LBO ou expositions « monolines ».

La 3CIF n'a réalisé aucune opération avec le courtier Bernard Madoff et n'est exposée, ni directement, ni indirectement, à un quelconque produit conçu et/ou commercialisé par celui-ci.

II - GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, la 3CIF est essentiellement exposée à deux types de risques : des risques financiers et des risques de contrepartie.

1°- Les risques financiers

a - Risque de taux

Les nouvelles limites de sensibilité ont été validées par le Conseil d'administration de CIFD du 27 novembre 2007 et confirmées par

le Conseil d'administration de CIFD du 28 mai 2008. Elles sont entrées en vigueur au 31 décembre 2007.

- la sensibilité du résultat à une translation défavorable des taux de 1% doit respecter une limite fixée à 3 millions d'euros.
- la sensibilité de la VAN du bilan à une évolution défavorable des taux de 2% ne doit pas excéder 30 millions d'euros.

A fin décembre 2008, les positions de la 3CIF s'établissaient ainsi :

- la sensibilité du résultat était de 0.6 million d'euros et respectait la limite fixée à 3 millions d'euros.
- la sensibilité de la VAN du bilan était de 17 millions d'euros et respectait la limite fixée à 30 millions d'euros.

b- Risque de change

La 3CIF n'est pas autorisée à prendre des positions de change.

Ses émissions d'emprunts libellées en devises donnent lieu, dès leur réalisation, à la conclusion de swap lui assurant une couverture immédiate de son risque de change.

c- Risque de liquidité

Le Crédit Immobilier de France s'est fixé les objectifs suivants :

- le Groupe doit être indépendant des marchés à court terme. Les besoins de financement à moyen et long terme sont intégralement couverts par des emprunts à moyen et long terme.
- il entretient des réserves de liquidité permettant de poursuivre la production pendant une durée de six mois en l'absence totale de refinancement sur les marchés de capitaux de la part de 3CIF. Compte-tenu de la sécurité apportée aux investisseurs par la notation AAA des obligations foncières, les réserves de liquidité ne couvrent pas les besoins de financement de CIF Euromortgage qui est supposée être en mesure de se refinancer en permanence.
- la durée des emprunts est calibrée de façon à ce que les besoins de financement futurs n'excèdent pas les capacités d'émission de 3CIF.

Depuis la fermeture des marchés au cours du quatrième trimestre 2008 et la crise de la liquidité qui s'en est suivie, la Banque Centrale Européenne assure la majorité du refinancement du système bancaire européen sous forme de prise en pension d'actifs éligibles. Dans ce contexte exceptionnel, les mobilisations auprès de la BCE sont assimilées à des ressources à moyen et long terme pour la vérification du point a), et les actifs éligibles au refinancement BCE et non effectivement donnés en pension auprès de la BCE sont assimilés à des réserves de liquidité pour la vérification du point b).

L'agrégation des impasses de liquidité des filiales, de la 3CIF et de CIF Euromortgage à fin décembre 2008, permet de constater que les réserves de liquidité ou les actifs éligibles au refinancement BCE, permettent de respecter les règles décrites ci-dessus.

Les règles de gestion de la liquidité seront revues en 2009 et ensuite au moins annuellement par le Conseil d'administration de CIFD.

2°- Le risque de crédit

La 3CIF n'accorde pas de concours aux particuliers. Les concours qu'elle accorde aux sociétés du Groupe CIFD sont couverts par le mécanisme de solidarité du Crédit Immobilier de France. En revanche, la 3CIF est exposée aux risques de crédit sur les contreparties financières externes au Groupe.

Au sein du Groupe Crédit Immobilier de France, 3CIF et CIF Euromortgage portent l'essentiel de ces risques sur les contreparties financières. Cette prise de risque est régie par la doctrine du Groupe sur l'organisation et la politique du Groupe en matière de risque de crédit sur contreparties financières.

Dans le cadre de la gestion des risques auxquels est exposée la 3CIF, un comité des risques est tenu régulièrement, présidé par le Directeur général délégué de la 3CIF et animé par la direction des risques du Groupe. Il fixe et revoit périodiquement les limites individuelles. Il statue sur les dépassements éventuels et effectue toutes les revues de portefeuilles nécessaires.

Dans l'objectif d'améliorer la gestion des risques sur les contreparties financières, le progiciel Fermat GEM a été mis en place en 2008. Ce nouvel outil permet un suivi quotidien

détaillé des risques sur chaque contrepartie, résumés par une fiche de risque qui rassemble les informations essentielles : exposition globale vis-à-vis de la contrepartie incluant un calcul du mark to market des instruments financiers à terme (IFATs), détail des accords d'atténuation de risque (accord de remise en garantie - "cash collatéral" - avec le niveau de la franchise et de l'appel de marge), limites et notations. Cet outil et les reportings qu'il autorise, notamment reportings de dépassements, offre au Groupe, et en particulier à la 3CIF, une grande réactivité.

Cet outil a permis, par ailleurs, de redéfinir la typologie des contreparties suivant les catégories retenues dans Bâle II.

Enfin, Fermat GEM donne quotidiennement pour chaque contrepartie l'encours détaillé des risques, en scindant entre opérations en cash et IFATs, et en donnant la durée résiduelle des risques. Cette grande précision a permis au Groupe d'abandonner le système de pondération des risques calqué sur les pondérations du ratio Cooke qui était jusqu'alors utilisé. En cohérence avec les possibilités de l'outil, les limites sont maintenant fixées et suivies au niveau des encours nominaux, avec distinction entre cash et IFATs, et avec calcul quotidien du mark to market de positions sur IFATs.

Les notations des contreparties bancaires sont fondées sur le système de notation interne de la direction des risques du Groupe, basé sur un examen individuel de chacune des contreparties avec lesquelles la 3CIF envisage d'entrer en relation (examen préalable et mise à jour régulière), et conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées. L'échelle de notation interne de la direction des risques et celle des agences de notation (Standard & Poors, Moody's, Fitch) sont comparables. La Direction des risques retient les signes de notation S&P pour sa notation interne.

Les règles du Groupe auxquelles la 3CIF est soumise, limitent les contreparties financières avec lesquelles il est possible de contracter des opérations. Géographiquement, les contreparties doivent ressortir de l'espace économique européen, de la Suisse, des pays anglo-saxons d'Amérique, de l'Australie ou du Japon. Le statut juridique des contreparties autorisées est limitativement défini (essentiellement banques, souverains, entités du secteur public, entreprises d'investissement et d'assurance, fonds d'investissement) ; il en

est de même en ce qui concerne la nature des opérations et des instruments financiers (prêts à vue et à terme, pensions, achat de titres de créances, dérivés de taux et de change).

La notation minimale acceptée pour de nouvelles contreparties est A-

A des montants marginaux près, les risques de la 3CIF se limitent à :

- des portefeuilles de titres à moyen ou long terme (Fonds d'états européens, RMBS prime européens notés AAA, et FRN bancaires),
- des engagements sur des banques :
 - opérations interbancaires à court terme,
 - instruments financiers à terme.

En matière de titres, les portefeuilles de la 3CIF correspondent aux réserves de liquidités du Groupe et sont constitués de fonds d'Etat européens, de RMBS européens prime, notés AAA par au moins deux agences de notation et sans recours au rehaussement de crédit par un assureur de type monoline ou équivalent, et de floating rate notes bancaires notées au minimum A- (seule exception, un FRN de 10 millions d'euros à échéance en mars 2010 et noté BBB+, du fait de la dégradation de l'émetteur, NIBC Bank NV).

Les opérations interbancaires à court terme se limitent au placement à très court terme (JJ essentiellement) des excédents de trésorerie du Groupe, y compris auprès de la Banque Centrale Européenne, et aux sommes versées par la 3CIF au titre des accords de remise en garantie sur IFATs.

En matière d'instruments financiers à terme (IFATs), la 3CIF applique la politique Groupe :

- elle ne conclue que des IFATs "simples" destinés à la couverture du risque de taux du Groupe (swaps de microcouverture d'émissions obligataires, swaps de taux et ou de devises, caps de taux et FRAs),
- elle ne conclue d'IFATs à plus d'un an avec des contreparties externes que dans le cadre d'accords-cadre complétés d'une annexe de remise en garantie. Ces accords permettent de réduire substantiellement les risques de la 3CIF.

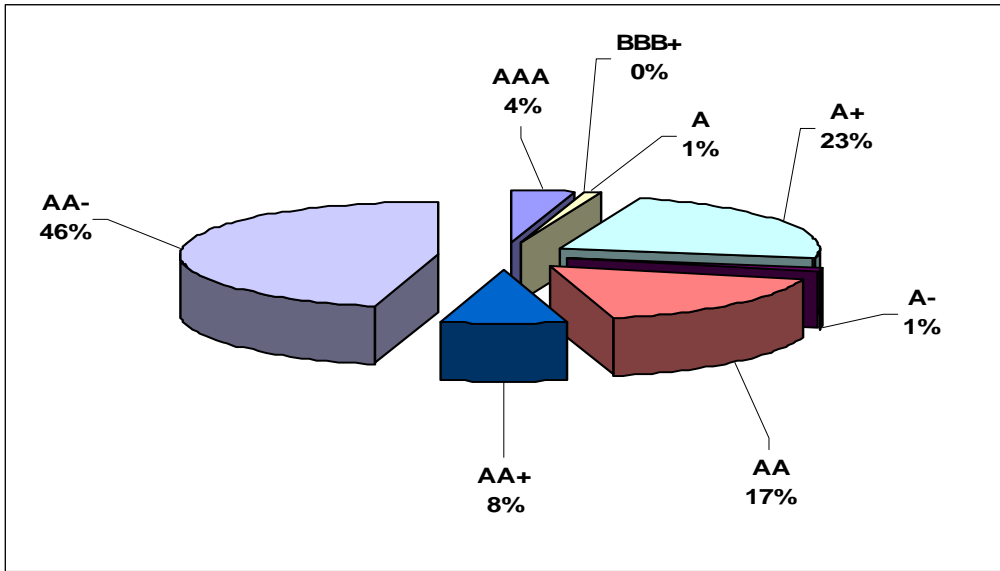
A ce jour, la société ne détient aucun titre à court terme adossé à des actifs (ABCP), ni aucun titre RMBS adossés à des actifs américains.

De même, la 3CIF ne détient aucun des actifs "toxiques" qui font l'objet des différents plans

d'apurement de la part des autorités étatiques mondiales.

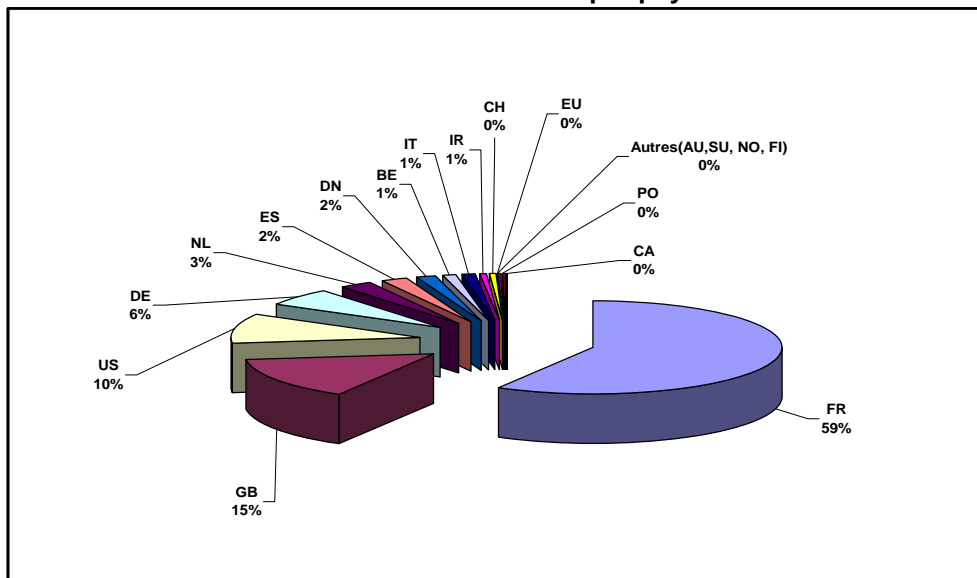
La répartition des risques par notation des contreparties - hors Groupe - au 31 décembre 2008 est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Encours nominal 3CIF par notation



Le graphique, ci-dessous, montre la répartition par pays des risques sur les contreparties de marchés au 31 décembre 2008.

Encours nominal 3CIF par pays



III - COMPTES SOCIAUX

1 - Compte de résultat

a - Produit net bancaire

Les intérêts et produits assimilés ressortent en augmentation par rapport à l'exercice précédent passant de 1,82 milliards d'euros à 2,25 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ces produits résultent principalement des intérêts et produits assimilés :

- sur établissements de crédit pour 2,00 milliards d'euros contre 1,64 milliard d'euros l'année précédente,
- sur la clientèle pour 62,63 millions d'euros contre 13,79 millions d'euros en 2007,
- sur obligations et autres titres à revenus fixe pour 182,79 millions d'euros contre 165,60 millions d'euros en 2007,

Les intérêts et charges assimilées s'établissent à 2,22 milliards d'euros contre 1,80 milliard d'euros au 31 décembre 2007. Elles sont essentiellement constituées :

- sur établissements de crédit pour 1,44 milliard d'euros contre 1,11 milliard d'euros l'année précédente,
- sur la clientèle pour 133,01 millions d'euros contre 49,82 millions d'euros en 2007,
- sur la dette représentée par un titre 644,24 millions d'euros contre 637,82 millions d'euros.

Ont également contribué à la constitution du produit net bancaire les principales opérations suivantes :

- une variation nette des commissions de 0,06 millions d'euros,
- des plus values sur titres de placement de 2 millions d'euros et une dépréciation de titres de placement de 5,2 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'élève, au 31 décembre 2008, à 22,09 millions d'euros.

b - Charges générales d'exploitation

Elles s'élèvent à 11,54 millions d'euros et comprennent :

- les frais de personnel représentent 3,498 millions d'euros contre 3,484 millions d'euros au 31 décembre 2007,

- les charges administratives sont représentées par 9,31 millions d'euros contre 8,19 en 2007 dont pour 2008 0,7 millions d'euros d'impôts et taxes et 8,6 millions d'euros de services extérieurs,
- un produit de 1,27 millions d'euros au titre des prestations servies à CIF Euomortgage, contre 1,1 millions d'euros en 2007.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 10,54 millions d'euros en 2008 contre 3,15 millions d'euros l'année précédente. Après déduction du coût du risque sur la clientèle enregistré pour 0,002 millions d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 10,542 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôt de 16,53 millions d'euros intègre 5,99 millions d'euros correspondant à l'étalement de la dépréciation constatée au 31 décembre 2007 sur les titres de placement qui ont été reclassés début 2008 en titres d'investissement.

c - Résultat après impôts

Après constatation d'un impôt sur les bénéfices vis-à-vis de CIFD de 7,54 millions d'euros, le résultat net s'établit à 8,97 millions d'euros contre 11,75 millions d'euro pour l'exercice 2007.

2 - Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2008 ressort à 18,73 milliards d'euros contre 16,68 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

• A l'actif

- Les créances sur établissements de crédit s'établissent à 10,51 milliards d'euros contre 12,4 à fin 2007 soit une diminution de 15 %,
- Le portefeuille d'obligations et d'autres titres à revenu fixe (autres que fonds d'Etat) s'élève à 4,88 milliards d'euros contre 2,31 milliards d'euros fin 2007. Il était principalement composé de 0,37 milliards d'euros de titres de placement et de 4,503 millions d'euros de titres d'investissements.

- **Au passif**

- Les dettes envers les établissements de crédit ressortent à 5,1 milliards d'euros contre 2,26 milliards d'euros fin 2007 augmentation principalement du au recours au financement auprès de la Banque Centrale Européenne,
- Les dettes représentées par un titre sont en baisse à 12,19 milliards d'euros contre 13,22 milliards d'euros fin 2007,
- Le montant du fonds de capitalisation est resté inchangé à 66 millions d'euros,
- Les capitaux propres hors FRBG s'établissent à 219,9 millions d'euros contre 222 millions d'euros fin 2007.

IV - CAPITAL SOCIAL - FONDS PROPRES

Le capital social s'élève à la somme de 117.013.941 euros. Il est divisé en 764.797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune.

V - AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale étant pourvue conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration propose d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de 8.972.772,86 euros :

• distribution d'un dividende de 11,73 euros par action, soit	8.971.068,81 euros
• report à nouveau du solde	1.704,05 euros
Total égal au résultat de l'exercice	8.972.772,86 euros

Les dividendes et autres distributions assimilées perçus à compter du 1er janvier 2008 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficient de l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3-2° du CGI, soit 4,69 euros à moins qu'elles n'aient opté pour le prélèvement libératoire de 18% mentionné à l'article 117 quater du CGI.

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices ainsi que celui sur les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices figure en annexe 1.

VI - ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice 2008, la 3CIF a continué à lever des ressources sur les marchés essentiellement par l'émission de titres obligataires sous forme de placements privés et de certificats de dépôts.

Elle a par ailleurs activement participé aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et de la Société de Financement de l'Economie Française.

Il est détenu à 99,73 % par CIFD. Les membres du Conseil d'administration détiennent chacun une action. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

Avant prise en compte du résultat de l'exercice de 8,97 millions d'euros mais intégration du fonds pour risques bancaires généraux qui s'élève à 10,7 millions d'euros, les fonds propres de base (tier 1) ressortent à 221,59 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 221,17 au 31 décembre de l'année précédente.

Les fonds propres nets s'établissent à 219,87 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 222,06 à la fin de l'exercice précédent.

Il est rappelé que la 3CIF, désormais consolidée intégralement par CIFD, n'est plus soumise au respect individuel du ratio de solvabilité ni à celui des grands risques.

VII - PERSPECTIVES D'AVENIR ET DE DEVELOPPEMENT

La 3CIF va poursuivre ses missions en 2009, notamment le refinancement du Groupe. En fonction des conditions prévalant sur les marchés, elle pourra émettre des emprunts sous forme de placements publics ou sous forme de placements privés.

Elle participera également, en tant que de besoin, aux opérations de la SFEF et complètera le refinancement de ses besoins par l'émission de titres de créances négociables et par la mobilisation de ses actifs auprès de la Banque Centrale Européenne.

VIII - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

A - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité, une personne physique et fixe sa rémunération. Le mandat du Président ne peut excéder la durée de celui de son mandat d'administrateur.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2007, le Conseil d'administration de la 3CIF a désigné à l'unanimité Monsieur Claude Sadoun en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Par lettre datée du 19 décembre 2008, Monsieur Jean Yves Labattut qui a pris sa retraite et quitté le Crédit Immobilier de France a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur. Le Conseil d'administration lui a témoigné sa reconnaissance pour sa

contribution aux travaux du Conseil depuis sa nomination en 1995 et a décidé de proposer à l'Assemblée de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président
- Madame Marie-Thérèse Algudo administrateur,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert del Bianco, administrateur
- Monsieur Hervé Magne, administrateur,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, censeur.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés, figurent, conformément à l'article 225-102-1 du Code de commerce, en annexe II du présent rapport.

Au titre de leurs fonctions au sein de la 3CIF, les membres du Conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit durant l'année 2008.

B - DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2007 a également réaffirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et a confirmé, à l'unanimité, Monsieur Claude Sadoun en qualité de Directeur général pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, le Conseil d'administration avait désigné, sur proposition de son Président, Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué et l'avait investi de l'ensemble des pouvoirs reconnus par la loi aux directeurs généraux délégués.

Messieurs Claude Sadoun et Patrick Amat sont tous deux dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

C - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aux termes de l'article L225-102-1 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'administration rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social ainsi que le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

L'exercice, au sein de la 3CIF, des fonctions des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'ont donné lieu, au cours de l'exercice 2008, au versement, par la 3CIF, d'aucune rémunération ni avantage particulier. Les membres du Conseil d'administration, à l'exception de Monsieur Claude Sadoun, n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit de la part de CIFD. Le Président directeur général, Monsieur Claude Sadoun a perçu, en 2008, de CIFD une rémunération brute de 610.000 euros, à laquelle s'est ajoutée une réintégration sociale de 26.112 euros et une majoration retraite de 3.887 euros. Le Directeur général délégué, Monsieur Patrick Amat a, pour sa part, reçu en 2008 de CIFD, une rémunération brute de 203.868 euros intégrant une prime exceptionnelle de 50.000 euros; il bénéficie également d'un contrat retraite par capitalisation dont la part prise en charge par CIFD s'est élevée à 11.009 euros.

Aucun des mandataires sociaux de la 3CIF n'a bénéficié, notamment sous forme de titres de capital, d'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la 3CIF.

IX - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale du 25 mai 2005 a nommé, pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

En qualité de Commissaires aux comptes titulaires :

- Mazars et Guérard - 61 rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense Cedex représenté par Monsieur Franck Boyer,
- PriceWaterhouseCoopers Audit - 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine - Représenté par Monsieur Pierre Clavié.

En qualité de Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Michel Barbet Massin - Né le 11 octobre 1957 à Neuilly sur Seine - 61 rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense Cedex
- Monsieur Yves Nicolas - Né le 21 mars 1955 à la Voulte sur Rhône - 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

X - AUTORISATION D'EMETTRE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Lors de sa réunion du 9 avril 2009, le Conseil d'administration de la 3CIF a, en exécution de l'article L.228-40 du Code de commerce, autorisé, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2009, toute émission d'emprunts obligataires à concurrence d'un montant maximum de 15.000.000.000 euros ou son équivalent en devises et a délégué à son Président ainsi qu'au Directeur général délégué - chacun pouvant agir séparément - tous pouvoirs à l'effet d'émettre sur tout marché, en une ou plusieurs fois, aux époques et aux conditions de forme, taux, durée, amortissement et devises qu'il jugeront convenables, tous emprunts obligataires de toute nature, y compris sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée, dans cette limite de 15.000.000.000 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice (K€)					
Capital	117 014	117 014	117 014	117 014	117 014
Nombre d'actions émises	764 797	764 797	764 797	764 797	764 797
Résultat global des opérations (K€)					
Produits nets d'exploitation bancaire	33 198	28 754	33 921	13 716	22 089
Produits accessoires et produits nets sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles					
Résultat net avant impôt, amortissements & provisions	18 448	17 834	21 190	12 503	16 539
Impôt sur les sociétés	9 596	5 194	2 766	0	7 544
Bénéfice net après impôt, amortissements & provisions	9 898	10 808	14 892	11 751	8 972
Montant des bénéfices distribués	9 399	10 263	14 141	11 158	8 971
Résultat des opérations réduit à une seule action (€)					
Résultat net après impôt, avant amortissements & provisions	11,57	16,53	27,71	16,35	21,60
Bénéfice net après impôt, amortissements & provisions	12,94	14,13	19,47	15,37	11,73
Dividende versé à chaque action	12,29	13,42	18,49	14,59	11,73
Personnel (K€)					
Nombre de salariés	33	35	35	34	32
Montant de la masse salariale	1 689	1 972	2 000	2 036	2 110
Charges sociales	749	847	971	985	959

ANNEXE 2

TABLEAU DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Clôture exercice Mise en distribution	Nombre de titres rémunérés	Dividende (montant)	Revenus distribués éligibles à la réfaction de 40%	Revenus distribués non éligibles à la réfaction de 40 %
Clôturé le 31/12/08 versé en 2009	764.797	8.971.068,81	93,84	8.970.974,97
Clôturé le 31/12/07 versé en 2008	764.797	11.158.388,20	87,54	11.158.300,66
Clôturé le 31/12/06 versé en 2007	764.797	14.141.096,53	110,94	14.140.985,59

ANNEXE 3

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES **AU COURS DE L'EXERCICE 2008** **PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Claude SADOUN

- Président directeur général Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
- Président directeur général Crédit Immobilier de France Développement
- Président Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété (UESAP)
- Administrateur CIF Ile-de-France
- Administrateur Société Centrale de Coopération Immobilière Arcade
- Représentant permanent de l'administrateur unique GIE CIF services
- Représentant permanent du gérant SCI 26-28 rue de Madrid
- Vice Président Union Sociale pour l'Habitat
- Administrateur Association des Sociétés Financières
- Membre du Conseil de surveillance Fonds de Garantie des Dépôts
- Administrateur SA D'HLM CPH
- Président ALFI
- Vice Président Fédération Hypothécaire Européenne
- Membre du conseil de surveillance Habitat Développement
- Administrateur GIE Arcade Promotion
- Représentant permanent d'Arche Immobilier au CA d'Arche Promotion

Madame Marie-Thérèse ALGUDO

- Administrateur Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
- Présidente SACI CIPA-CIV
- Présidente SA de Crédit Immobilier de France Pays de la Loire
- Vice Présidente du Conseil de surveillance SA CICO (Compagnie Immobilière du Centre Ouest)
- Administrateur Mutualia

Monsieur Stéphane BONNOIS

- Administrateur Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
- Vice Président UESL
- Administrateur Directeur Général SA Sofiparcil (titre V) en qualité de représentant permanent d'une personne morale
- Président du Directoire SA Nouvelle d'HLM de Marseille
- Administrateur Directeur Général Délégué Crédit Immobilier Midi Méditerranée en qualité de représentant permanent d'une personne morale
- Président du Conseil d'administration CIF Méditerranée

Monsieur Roland CHAUVEAU

- Administrateur Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
- Vice-Président Assurances et Conseils
- Président Directeur Général SACICAP PROCIVIS *Poitou-Charentes*
- Président Directeur Général CEGERIS
- Président du Conseil d'administration Crédit Immobilier de France *Centre Ouest*
- Président Directeur Général Coopérative de Production d'HLM *Poitou-Charentes*
- Administrateur Relais Immobilier
- Administrateur Centre Ouest Habitat
- Représentant permanent SACICAP PROCIVIS *Poitou-Charentes* au Conseil d'Administration de la Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France

Monsieur Robert DEL BIANCO

- Administrateur
- Administrateur
- Administrateur
- Administrateur

Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
Cauton Mutuelle du Crédit Immobilier de France
Pact du Calvados
Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL)

Monsieur Jean-Pierre GOETZINGER

- Censeur
- Président du Conseil de surveillance
- Président du Conseil d'administration
- Administrateur
- Administrateur

Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
CIF Euromortgage
La Sécurité Familiale
SACICAP Eure et Dieppe
SACICAP Le Havre Normandie

Monsieur Jean-Yves LABATTUT

- Administrateur
 - Administrateur
 - Administrateur
 - Administrateur
-
- Administrateur et Président de CA

Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (jusqu'au 19/11/08)
CIF Développement (jusqu'au 19/11/08)
PROCIVIS Participations (jusqu'au 19/11/2008)
Union Economique et Sociale pour l'Accession à la Propriété
(jusqu'au 19/11/2008)
Crédit Immobilier de France Sud (jusqu'au 18/12/2008)

Monsieur Hervé MAGNE

- Administrateur
- Membre du Conseil de surveillance
- Directeur Général
- Directeur Général
- Administrateur
- Administrateur
- Administrateur

Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France
CIF Euromortgage
Procivis Limousin
CIF Centre Ouest
Procivis Immobilier
Procivis Participations
Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété
(UES-AP)

COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2008

I - BILAN ACTIF

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, banques centrales, ccp		110 513	39 601	51 296
Effets publics et valeurs assimilées	3	701 056	720 230	720 508
Créances sur les établissements de crédits	1	10 506 743	12 400 515	11 710 548
Opérations avec la clientèle	2	1 059 769	592 389	233 300
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	4 876 208	2 310 477	3 183 718
Actions et autres titres à revenu variable	3	678	641	615
Participations et autres titres détenus à L.T	4	46	45	46
Parts dans les entreprises liées	4	4 302	4 441	106 280
Immobilisations incorporelles	4	266	4	4
Immobilisations corporelles	4	1	5	14
Autres actifs	5	1 034 425	174 091	247 042
Comptes de régularisation	6	437 874	439 607	451 642
TOTAL ACTIF		18 731 881	16 682 046	16 705 014

En milliers d'euros

II - BILAN PASSIF

PASSIF	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes envers établissements de crédit	1	5 109 359	2 257 481	2 173 106
Opérations avec la clientèle	2	408 715	23 772	42 116
Dettes représentées par un titre	7	12 191 458	13 226 713	13 307 402
Autres passifs	8	136 636	256 314	322 715
Comptes de régularisation	9	589 193	618 891	559 152
Provisions	10	105	275	161
Dettes subordonnées	11	65 864	65 864	65 864
Fonds pour risques bancaires généraux	12	10 672	10 672	10 672
Capitaux propres hors FRBG	13	219 879	222 064	223 826
Capital souscrit		117 014	117 014	117 014
Primes d'émission		52 226	52 226	52 226
Réserves		12 450	11 863	11 118
Provisions réglementées et subventions d'investissement		10 965	10 965	10 337
Report à nouveau		18 251	18 245	18 239
Résultat de l'exercice		8 973	11 751	14 892
TOTAL PASSIF		18 731 881	16 682 046	16 705 014

En milliers d'euros

III - HORS-BILAN

HORS BILAN	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement	14	858 367	193 263	181 599
Engagements de garantie	14	1 910 232	1 027 701	69 921
Engagements sur titres	14	14 000	43 719	71 315
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement	14	260 000	160 000	260 000
Engagements de garantie	14	5 681	5 919	3 115
Engagements sur titres	14	0	0	39 875

En milliers d'euros

IV - COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
+ Intérêts et produits assimilés	16	2 245 963	1 824 608	1 476 149
- Intérêts et charges assimilées	17	-2 220 884	-1 802 546	-1 447 449
+ Revenus des titres à revenu variable	18	156	3 993	3 415
+ Commissions (produits)	19	1 951	1 491	1 374
- Commissions (charges)	20	-1 888	-2 087	-2 390
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	21	-34	-6	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	-3 230	-28 984	1 778
+ Autres produits d'exploitation bancaire	23	59	17 248	1 045
- Autres charges d'exploitation bancaire	24	-3	-1	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		22 090	13 716	33 921
- Charges générales d'exploitation	25	-11 544	-10 561	-13 649
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-4	-9	-11
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 542	3 146	20 261
+/- Coût du risque	26	-2	-115	216
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 540	3 031	20 476
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	5 994	9 348	-1 889
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		16 534	12 379	18 587
+/- Résultat exceptionnel		-17	0	0
- Impôt sur les bénéfices	28	-7 544	0	-2 766
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	-628	-929
RESULTAT NET		8 973	11 751	14 892

En milliers d'euros

V - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le résultat de 2008 est un bénéfice de 8 972 772,86 €

1.1-Convention avec CIF Euromortgage

La Caisse Centrale assure la constitution des avoirs de réserve de CIF Euromortgage, en conformité avec le principe du dispositif des réserves obligatoires et de la convention signée en date du 09 juin 2008 entre les deux établissements. L'encours des réserves est de 37 836 K€ au 31 décembre 2008.

1.2- Déclassement de titres

En date du 1^{er} janvier 2008, une analyse précise a été opérée sur la nature du portefeuille titres. En conséquence, considérant d'une part, l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il a été décidé un reclassement en titres d'investissement. Ce transfert s'est traduit au bilan par le reclassement de 2,010 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 31 décembre 2008, l'encours de ce portefeuille est de 1,777 milliard d'euros (note n°3). La provision antérieurement constituée, d'un montant de 29,059 millions d'euros sera reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 5,963 millions d'euros dans le compte de résultat au 31 décembre 2008 dans la rubrique « + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Par ailleurs, le groupe CIFD a réorienté sa politique de financement, ce qui amène la 3cif à conserver les obligations émises lors des rechargements des titrisations. Elle ne s'interdit pas pour autant de les céder à CIF Euromortgage des lors que la situation exceptionnelle des marchés se sera régularisée. Ces titres initialement classés en titres de placement ont été transférés en titres d'investissement, suivant ainsi les nouvelles règles comptables décrites dans le règlement du CRC 2008-17. L'encours du portefeuille reclassé s'élève à 2,698 milliards d'euros.

1.3-Lehman Brothers Inc et Bernard Madoff

La 3 CIF avait contractualisé auprès de Lehman Brothers Inc. des swaps de couverture pour un notionnel de 64,1 Millions d'euros. La sortie de ces opérations, lors de la défaillance de notre contrepartie se traduit par un impact négatif de 0,720 millions pour l'exercice 2008.

D'autre part, il doit être signalé que la Société n'a réalisé aucune opération avec le courtier Bernard Madoff. et qu'elle n'est exposée ni directement, ni indirectement, sur un produit financier conçu et/ou commercialisé par celui-ci.

1.4 Réserves spéciales de recouvrement

En application du nouveau règlement de CIF Assets, pour mieux protéger les porteurs des titres contre le risque de défaillance des débiteurs, un compte de Réserve Spéciale de Recouvrement est constitué par chaque filiale cédante dans les livres de la Caisse Centrale. Au 31 décembre 2008, l'encours global est de 357,801 millions au passif du bilan.

1.5-SFEF

Dans le cadre de l'article 6 II A de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, l'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la société de financement de l'économie française (la « Société ») dont l'objet est de consentir des prêts

aux établissements de crédit. L'objectif est de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la Société sont refinancés par des émissions de titres de créances qui sont garantis par l'Etat, à titre onéreux, dans les conditions définies par la loi. La SFEF a procédé à différentes émissions de titres avec la garantie par l'Etat et intégralement financée par la Caisse des dépôts et consignations. Ces émissions ont permis à la Société de faire bénéficier les établissements de crédit éligibles qui en feraient la demande. La Caisse Centrale a bénéficié de ces financements pendant le quatrième trimestre, l'encours représente 161,1 millions au 31 décembre 2008 garanti par le nantissement de prêt à hauteur d'un surdimensionnement de 133 % soit 214,3 millions d'euros accordé à la SFEF

1.6-Contrat de Nantissement de prêt

La Caisse Centrale du CIF a reçu en garanti des prêts un montant de 312 055 Milliers d'euros vis à vis de filiales opérationnelles du Crédit Immobilier de France pour répondre au surdimensionnement des emprunts SFEF.

2. PRINCIPES ET METHODES DE PRESENTATION

2.1 PRINCIPES GENERAUX

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-03 du CRC relatif aux documents de synthèse sociaux.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *pro rata temporis* en respectant le principe de spécialisation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêt, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

2.2 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif avec les arrêtés au 31 décembre des deux dernières années précédentes.

2.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

3 -PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent résultent de l'application à compter du 1er juillet 2008 du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. En 2008, la Caisse Centrale a utilisé la faculté offerte par ce règlement. Le périmètre et les conditions de son application ont été décrites en note 1. 2.

3.1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : Engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part.

3.2 NATURES DE DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

A) Dépréciations individualisées sur activité de crédit

- Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : *Coût du risque*.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

- Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France constitue un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteint 10 672 K€. Aucune dotation ni reprise ne sont constatées en 2008.

C) Provision Retraite

Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. La Caisse Centrale doit en effet faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activités, selon les modalités fixées par la Convention Collective qui lui est applicable et conformément à la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003, selon laquelle la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint son âge de départ à la retraite, indépendamment du nombre de trimestres cotisés. A ce titre, ont été provisionnées dans les comptes les indemnités de départ en retraite dues à l'ensemble du personnel, qui s'élèvent à 19 411€ au 31 décembre 2008.

3.3 CRÉANCES, DETTES ET ENGAGEMENTS LIBELLÉS EN DEVISES

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis aux cours de change officiels en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

3.4 PORTEFEUILLE-TITRES

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a appliqué les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable dans les comptes 2008.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

La Caisse centrale ne détient aucune position en portefeuille de titres de transaction.

- **Titres de placement :**

Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition soit comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

- **Titres de l'activité de portefeuille :**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement :**

Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de

remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition soit comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : *Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.*

Conformément à la réglementation, les titres d'investissement ne sont pas dépréciés à hauteur des moins-values latentes sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : *Résultat sur actifs immobilisés* ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dépréciation est classée en *coût du risque.*

- **Autres titres détenus à long terme :**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : *Revenus des titres à revenu variable.*

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées :**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciations, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : *Gains nets sur actifs immobilisés.*

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

- **Méthode de valorisation des titres acquis :**

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux prévisionnels.

3.5 IMMOBILISATIONS ET CHARGES DIFFEREES OU A ETALER

Le règlement 2002-10 du CRC, complété par les règlements 2003-07 et 2004-06, par l'avis 2004-15 du CNC ainsi que les avis du comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Logiciels	3 ans à 8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable
Œuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans
Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Par ailleurs, l'avis n° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

3.6 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.7 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires, ainsi que les frais d'émission, sont désormais amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe.

3.8 DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié.

L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

A) Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée)
 - Macro couverture (gestion globale de bilan)
 - Positions spéculatives
 - Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction
-
- Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
 - Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position spéculative.

- La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

B) Opérations d'échange de devises :

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme :

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement

inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

La Caisse Centrale a classé l'ensemble de ses opérations optionnelles et contrats à terme en couverture affectée.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, la Caisse Centrale a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments les plus ou moins-values au 31/12/2008.

D) Méthode de valorisation des instruments financiers à terme :

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Depuis le 01 janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

4 –Solidarité financière du groupe CIFD

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, dont la Caisse Centrale et à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

5- Notes sur les postes

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

1. CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances à vue	196 077	191 075	655 651	Dettes à vue	987 633	152 572	298 702
comptes ordinaires	9 021	190 927	35 393	comptes ordinaires	402 464	152 257	198 306
prêts et pension au jour le jour	187 056	148	620 258	emprunts au jour le jour	585 169	315	100 396
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
valeurs non imputées	0	0	0	autres sommes dues	0	0	0
Créances à terme	12 310 666	12 209 440	11 054 896	Dettes à terme	4 121 726	2 104 909	1 874 405
prêts à terme	10 301 790	12 200 562	11 035 162	emprunts à terme	3 120 488	1 267 515	954 814
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	1 001 238	837 394	919 591
valeurs non imputées	7 347	7 347	7 414				
prêts participatifs	0	0	0				
autres prêts subordonnés	1 529	1 531	12 320				
TOTAL	10 506 743	12 400 515	11 710 548	TOTAL	5 109 359	2 257 481	2 173 107
<i>dont créances rattachées</i>	<i>37 719</i>	<i>40 136</i>	<i>57 353</i>	<i>dont dettes rattachées</i>	<i>14 018</i>	<i>4 700</i>	<i>6 602</i>

Au 31/12/2008, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Elle n'a constitué à ce jour aucune dépréciation enregistrée à l'actif du bilan au titre de son activité de prêt interbancaire et vis à vis du réseau du Crédit Immobilier de France.

2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances commerciales	0	0	0	Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres concours à la clientèle	1 030 500	580 374	231 353	à vue	0	0	0
crédits à l'exportation	0	0	0	à terme	0	0	0
crédits de trésorerie	5 833	6 076	0				
crédits à l'équipement	0	0	0	Autres dettes	32 125	4 237	21 375
crédits à l'habitat	0	0	6 415				
prêts participatifs	3 887	3 887	3 887	à vue	32 125	4 237	21 375
autres prêts subordonnés	0	0	9 235	titres donnés en pension livrée	0	0	0
titres reçus en pension livrée	0	0	0	autres dettes à vue	0	0	0
prêts à la clientèle financière	980 658	545 990	181 274				
autres concours à la clientèle	39 882	24 421	30 542				
Comptes ordinaires débiteurs	27 562	10 069	0	à terme	376 590	19 535	20 740
Créances douteuses sur la clientèle	2 169	2 169	2 169				
Opérations d'affacturage	0	0	0	titres donnés en pension livrée	16 814	19 535	20 740
Dépréciation créances douteuses	-223	-223	-223	autres dettes à terme	359 776	0	0
TOTAL	1 059 769	592 389	233 299	TOTAL	408 715	23 772	42 116
<i>dont créances rattachées</i>	6 921	2 521	1 770	<i>dont dettes rattachées</i>	7 543	7 952	7 933

Au 31/12/2008, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur la clientèle, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Parmi les « créances sur la clientèle » figurent principalement :

- Un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement (U.E.S.L) qui représente les organismes collecteurs du 1% Logement.
- Des prêts consentis à des S.A. d'H.L.M pour 5 918 957 euros.
- Un prêt consenti en 2003 à la SCI 26-28 Rue de Madrid, pour un montant initial de 27 Milliers d'€uros.

Le prêt consenti à l'ADIE est classé en créances douteuses. La quote-part susceptible de ne pas être recouvrée est dépréciée à 100% et s'élève à 223 K€.

3. PORTEFEUILLE TITRES

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	684 242	372 927	678	1 057 847
Titres d'investissement (1)	16 814	4 503 281	0	4 520 095
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
TOTAL	701 056	4 876 208	678	5 577 942
<i>dont créances rattachées</i>	13 890	41 772	0	55 662
<i>dont surcotes/décotes sur titres de placement</i>	1 639	-323	0	1 316
<i>dont surcotes/décotes sur titres d'investissement</i>	0	0	0	0
<i>dont titres prêtés</i>	0	0	0	0
<i>dont titres donnés en pension livrés (nominal +/-S/D)</i>	16 814	1 000 016	0	
<i>dont titres cotés</i>		4 832 779	0	
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>	687 165	0		
<i>dont titres participatifs</i>		0		
<i>dont autres titres subordonnés</i>		0		

Le portefeuille de titres de placement classé dans la catégorie « obligations et autres titres à revenu fixe » est composé de RMBS et obligations diverses.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » se compose exclusivement d'actions.

Les titres de placement privés sont dépréciés à hauteur des moins-values latentes, soit 6 365 K€ au 31 décembre 2008.

Les titres d'investissement transférés des titres de placement en début d'exercice sont provisionnés à hauteur de 23 097 K€ AU 31 décembre 2008. Cette provision est reprise sur la durée résiduelle des titres. Leur encours est de 1 778 274 K€. D'autre part, les parts de fonds communs de créances immobilières sur des particuliers sont classées au 31 décembre en titres d'investissement pour un montant de 2 715 006 K€

(1) La valorisation de l'ensemble du portefeuille des Titres d'Investissement est de 4 429 155 K€ en sachant que les Parts de CIF Assets sont valorisées au pair.

4. ACTIF IMMOBILISE

	BRUT 31/12/2008	ACQUISITIONS ou TRANSFERT	CESSIONS ou REMBOURSEMENTS ou Impact taux de change	BRUT 31/12/2008	DEPRECIATIONS AMORT	NET 31/12/07
Titres de participation et parts sur entreprises liées	6 398	0	0	6 398	2 050	4 348
Immobilisations incorporelles	1 446	262	0	1 708	1 442	266
Immobilisations corporelles	189	0	0	189	188	1
TOTAL	8 033	262	0	8 295	3 680	4 615

La Caisse Centrale a cédé à CIFD, au cours de l'exercice, ses titres CIF Euromortgage et Assurances & Conseil. Ces cessions ont occasionné une plus value de 9 371 K€ et d'autre part a acquis une part de la SNC informatique pour les prêts (1000euros).

4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Forme juridique	Capital x propres	Capital	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	PNB ou C.A	Dividendes Perçus en 2007	Résultat du dernier exercice clos	Date de clôture
A FILIALES ET PARTICIPATIONS					6 351	4 302						
A.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS (+50%)												
A.2 PARTICIPATIONS (10 à 50%)												
CIF Services	GIE	-466	2	15%	<1	<1	1 810	0	25 998	0	384	31/12/2008
GIE I-CIF	GIE	13 422	20 000	31.75%	6 350	4 301	14 232	0	33 839	0	-423	31/12/2008
B FILIALES ET PART. NON REPRISES EN A					46	46	6 807					
B.1 FILIALES NON REPRISES EN A												
a. filiales françaises												
b. filiales étrangères												
B.2 PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A												
a. filiales françaises					1	1				0		
b. filiales étrangères					45	45				0		
TOTAL					6 397	4 348	0	0		0		

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Frais d'établissement			
- frais de constitution			
- frais de premier établissement			
- frais d'augmentation de capital & opérations diverses			
Frais de recherche et développement			
- travaux de recherche fondamentale			
- recherche appliquée			
- développement expérimental			
Fonds commercial			
Certificat d'association FGD	266	0	266
Autres	1 442	-1 442	0
TOTAL	1 708	-1 442	266

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Agencements et installations			0
Matériel de Bureau et informatique			0
Mobilier de bureau	189	-188	1
Matériel de transport			0
TOTAL	189	-188	1

5. AUTRES ACTIFS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Instruments conditionnels achetés	94 086	105 920	107 103
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0	0
Autres débiteurs divers	5 428	11 915	10 491
Stocks et emplois divers	0	0	0
Autres actifs divers	934 630	56 240	129 231
Créances douteuses nettes	221	221	221
Créances rattachées	281	16	217
Dépréciation créances douteuses	-221	-221	-221
TOTAL	1 034 425	174 091	247 042

Les opérations retracées sur la ligne « autres actifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

Les créances douteuses sont relatives à des taxes étrangères retenues à la source au cours d'exercices antérieurs. Elles sont intégralement dépréciées.

6. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement	0	0	0
- Comptes d'écart (1)	26 973	33 524	43 941
- Pertes Potentielles	0	0	0
- Pertes sur instruments de couverture (2)	24 745	39 457	49 933
- Primes des titres à revenu fixe - Obligations	8 924	3 202	4 249
- Charges à répartir	4 725	3 213	4 415
- Charges constatées d'avance	16 290	25 509	31 311
- Produits à recevoir (3)	356 217	334 701	317 791
- Divers	0	1	1
TOTAL ACTIF	437 874	439 607	451 642

(1) Il s'agit principalement du solde des pertes sur OAT utilisés comme instruments de couverture, classés, avant leur cession, en titres de placement.

(2) Ce solde représente le cumul des soultes sur swaps perdantes après étalement de la période.

(3) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps

Le montant non amorti des primes de remboursement sur titres émis est nul.

7. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaires & T.C.N	8 720 007	8 890 338	8 953 899
Emprunts obligataires	3 471 451	4 336 375	4 353 503
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0
TOTAL	12 191 458	13 226 713	13 307 402
dont dettes rattachées	163 407	203 664	192 807

Devise d'émission	DEV	En milliers de devises			En milliers d'Euros	
		Montant au 31/12/2007	Emissions /réescompte	Échéance/ Rachat /réescompte	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2008
TCN EMIS	EUR	7 965 709	2 280 971	2 315 061	7 931 619	7 931 619
TCN EMIS	GBP	172 150			172 150	180 735
TCN EMIS	HKD	310 000			310 000	28 741
TCN EMIS	JPY	59 500 000		22 500 000	37 000 000	293 325
TCN EMIS	USD	139 000		20 000	119 000	85 507
TCN EMIS	PLN	60 000			60 000	14 446
TCN EMIS	CZK	3 085 219	75 827		3 161 046	117 620
TCN EMIS	CHF	0			0	0
TCN EMIS						8 651 993
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	EUR	3 993 819	193 441	1 091 050	3 096 210	3 096 210
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	JPY	35 300 000			35 300 000	279 848
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						3 376 058
Total des valeurs nominales						12 028 051
Dettes Rattachées						163 407
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						12 191 458

8. AUTRES PASSIFS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Instruments conditionnels vendus	91 123	98 349	94 337
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0	0
Créditeurs divers	6 148	3 404	557
Autres passifs divers	39 350	154 440	227 620
Dettes rattachées	15	121	201
TOTAL	136 636	256 314	322 715

Les opérations retracées sur la ligne « autres passifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

9. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)	5 744	133 665	84 281
- Comptes d'écart (2)	42 395	50 780	61 092
- Gains Potentiels	0	0	0
- Gains sur instruments de couverture (3)	99 057	120 767	121 505
- Produits constatés d'avance (4)	9 828	13 533	17 191
- Charges à payer (5)	432 170	299 926	258 089
- Divers (6)	0	0	16 995
TOTAL PASSIF	589 194	618 891	559 152

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.

(2) Le solde représente le cumul des gains sur OAT utilisés comme instruments de couverture.

(3) Ce solde correspond à hauteur de 94 778K€ au solde des soultes de swaps gagnantes, après étalement de la période.

(4) Dont solde restant à étaler de :

- frais de remboursement anticipé 7 061 K€,
- primes de couverture : 1 280 K€
- primes d'émission / titres à revenu fixe : 1 486 K€

(5) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

(6) La provision sur marge a été reprise au 31 Décembre 2007.

10. PROVISIONS et DEPRECIATIONS

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS						
	CLOTURE 31/12/2007	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES MOUVEMENT S	CLOTURE 31/12/2008
			UTILISEES	NON UTILISEES		
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF						
- Effets publics et assimilés	206	1 314				1 520
- Créances sur établissements de crédit	0					0
- Créances sur la clientèle	223					223
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : placement	29 997	3 943		37	-29 060	4 843
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : investissement				5 963	29 060	23 097
- Titres de participations, parts dans les entreprises liées	1 911	139				2 050
- Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
- Actions propres	0					0
- Autres actifs	221					221
TOTAL	32 558	5 396		6 000		31 954
- dont provisions constituées au titre du risque pays	0	0	0	0	0	
			UTILISEES	NON UTILISEES		
AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF						
- provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
- provisions pour risque pays	0					0
- provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
- provisions pour charges de retraite	37	20		37		20
- autres provisions pour risques et charges	0					0
- dont provisions pour restructuration	0					0
- dont provisions pour situation nette de participations (1)	238			169		68
- dont provisions pour impôts	0	17				17
- dont provisions pour litige	0					0
- dont autres provisions pour risques et charges	0					0
	275	37		206		105

(1) la variation de la dépréciation sur situation nette a été calculée sur la base de comptes provisoires des GIE

11. Dettes subordonnées : DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

L'évolution de ce poste est retracée dans le tableau suivant :

Postes	Solde au 31 Décembre 2007	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 Décembre 2008
Fonds de capitalisation	65 864			65 864

Le Fonds de Capitalisation est alimenté par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation est de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposées à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.

12. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Au 31 décembre 2008, le fonds pour risques bancaires généraux est de 10 672 K€.

13. CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT (ET HORS FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX)

Postes	Solde au 31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions	Solde au 31 décembre 2008	Projet d'affectation du résultat 2008
Capital	117 014			117 014	
Primes d'émission	52 226			52 226	
Réserve légale	6 005	588		6 593	
Réserve réglementée	0			0	
Provisions réglementées	10 965			10 965	
Réserves ordinaires	5 858			5 858	
Report à nouveau	18 245	5		18 250	2
Résultat	11 751		-11 751	8 973	-8 973
Total	222 064	593	-11 751	219 879	-8 971
Distribution de dividendes					8 971
Nombre d'actions émises	764 797			764 797	
Valeur nominale en Euro	153			153	

Le capital social de la Caisse est composé au 31 décembre 2008 de 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros. Il est détenu à 99,89% par Crédit Immobilier de France Développement.

INFORMATIONS SUR LES POSTES D'ENGAGEMENTS HORS-BILAN

14. HORS BILAN HORS I.F.A.T. (Instruments Financiers A Terme)

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés (1)			
Engagements de financement	858 366	193 263	181 600
Engagements en faveur d'établissements de crédit	461 017	0	37 494
Engagements en faveur de la clientèle	397 350	193 263	144 106
Engagements de garantie	1 910 232	1 027 701	69 922
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 908 709	1 019 388	50 284
Engagements d'ordre de la clientèle	1 523	8 313	19 638
Engagements sur titres	14 000	43 719	71 315
Titres acquis avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements donnés	14 000	43 719	71 315
Autres engagements donnés			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
Engagements reçus			
Engagements de Financement	260 000	160 000	260 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	260 000	160 000	260 000
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de Garantie	5 681	5 919	3 115
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 681	5 919	3 115
Engagements sur Titres			39 875
Titres vendus avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements reçus			39 875
Autres engagements reçus			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
Engagements douteux			
Engagement de retraite			

(1) Dont : Engagements donnés / Entreprises liées :	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement	849	193	159
	395	263	226
Engagements de garantie	792	910	1 036

15. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME

	31/12/2008			31/12/2007	31/12/2006
	opérations de couverture	opérations de gestion de position	Total	Total	Total
Opérations de taux	178 772 765		178 772 765	165 033 991	153 230 844
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	178 772 765		178 772 765	165 033 991	153 230 844
opérations fermes	167 003 038		167 003 038	152 167 316	141 018 881
swaps	163 234 038		163 234 038	149 952 116	126 480 881
accords de taux futurs	3 769 000		3 769 000	2 215 200	14 538 000
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles	11 769 727		11 769 727	12 866 675	12 211 963
options	104 427		104 427	107 745	107 745
contrat de taux plafond et plancher	11 665 300		11 665 300	12 758 930	12 104 218
<i>Dont : Instruments conditionnels achetés</i>	<i>5 819 554</i>		<i>5 819 554</i>	<i>6 368 568</i>	<i>6 063 514</i>
<i>Dont : Instruments conditionnels vendus</i>	<i>5 845 746</i>		<i>5 845 746</i>	<i>5 390 362</i>	<i>6 040 704</i>
Opérations de change	1 223 297		1 223 297	1 297 870	1 263 535
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	1 223 297		1 223 297	1 297 870	1 263 535
opérations fermes					
swaps financiers et swaps de change	1 223 297		1 223 297	1 297 870	1 263 535
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					
Autres opérations					
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>					
opérations fermes					
swaps					
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Opérations de couverture		Opérations de couverture		Opérations de couverture	
	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation
Swaps de taux	163 234 038	-278 260	149 952 116	68 990	126 480 881	158 746
Accords de taux futurs	3 769 000	138	2 215 200	-20	14 538 000	65
Options	104 427	-2 467	107 745	-1 304	107 744	968
Contrats de taux plafond et plancher	11 665 300	-1 593	12 758 930		12 104 218	-4 941
Cross Currency Swaps	1 223 297	-14 872	1 297 870	-134 178	1 168 080	-74 455
Swaps de change					95 455	-383
TOTAL	179 996 062	-297 054	166 331 861	-66 512	154 494 378	79 999

La juste valeur des instruments est déterminée par applications de modèles et techniques d'évaluation.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

16. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Etablissement de crédit	2 000 329	1 636 248	1 288 663
Clientèle	62 629	13 796	42 458
Obligations et autres titres à revenu fixe	182 794	165 604	143 819
Autres produits assimilés	211	8 960	1 209
TOTAL	2 245 963	1 824 608	1 476 149

17. INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Etablissement de crédit	- 1 443 596	- 1 114 830	-925 575
Clientèle	-133 014	-49 815	-2 322
Obligations et autres titres à revenu fixe	-644 242	-637 824	-515 586
Dettes subordonnées	-32	-78	-127
Autres charges assimilées	0	0	-3 839
TOTAL	-2 220 884	-1 802 546	- 1 447 449

18. REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	0	87	58
Revenus des participations & autres titres LT	156	6	4
Revenus des parts dans entreprises liées	0	(1) 3 900	3 354
TOTAL	156	3 993	3 416

(1) : Il s'agit des dividendes reçus de CIF Euromortgage.

19. COMMISSIONS PRODUITS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Opérations avec établissements de crédit	248	37	65
Opérations avec la clientèle	1	23	23
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	1 702	1 431	1 287
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	1 951	1 491	1 375

20. COMMISSIONS CHARGES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Opérations avec établissements de crédit	-1 029	-1 366	-1 668
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Opérations sur titres	-61	-38	-21
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	-798	-683	-701
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	-1 888	-2 087	-2 390

21. GAIN OU PERTE SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Opérations sur titres de transaction	0	0	0
Opérations de change	-34	-6	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
TOTAL	-34	-6	0

22. GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres de placement	-3 230	-28 984	1 778
plus et moins-values réalisées	1 991	-415	1 639
dotations et reprises sur dépréciation	-5 221	-28 570	139
frais d'acquisition	0	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0
plus et moins-values réalisées	0	0	0
dotations et reprises sur dépréciation	0	0	0
frais d'acquisition	0	0	0
TOTAL	-3 230	-28 984	1 778

23. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Divers (1)	58	17 248	1 045
TOTAL	58	17 248	1 045

- (1) En 2007, Il a été repris le compte de régularisation passif visant à faire converger le taux de marge apparent vers le taux de marge actuarielle sur le portefeuille de prêt. Ce mécanisme, mis en place en 1997 dans le cadre de la politique de refinancement de la 3CIF, repose notamment sur l'adossement de prêts amortissables à taux constant avec une succession d'emprunts In fine dont le coût moyen s'élève progressivement en fonction de la maturité. Les dotations ont eu lieu au cours des années de 1997 à 2002 (sauf en 1998) pour un montant cumulé de 23 M€.

24. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Charges refacturées	0	0	0
Divers	-3	-1	-3
TOTAL	-3	-1	-3

25. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Frais de personnel	-3 498	-3 484	-3 231
Salaires et traitements	-2 119	-2 081	- 2000
Charges sociales	-959	-984	-971
Intéressement et participation	-152	-116	-48
Autres	-285	-284	-216
Dotations et reprises de provisions	17	-19	4
Refacturations	0	0	0
Frais administratifs nets	-9 316	-8 195	-11 527
Impôt et taxes	-760	-421	-421
Services extérieurs	-8 556	-7 774	-11 106
Autres	0	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	20	20
Refacturations	1 270	1 099	1 090
TOTAL	-11 544	-10 561	-13 649

EFFECTIF

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Effectifs salariés	32	34	35
Direction et cadres	27	29	30
Agents de maîtrise	3	3	3
Collaborateurs	2	2	2
Effectifs utilisés	32	34	35

La Caisse Centrale n'a versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'administration au cours des trois derniers exercices.

Aucune rémunération, avance ni crédit n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taxe Professionnelle	0	0	0
Honoraires	0	-47	0
Charges de personnel	0	0	118
Impôts sur les sociétés	0	0	0
TOTAL	0	-47	118

26. VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Coût du risque sur établissements de crédit	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
recupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur la clientèle	-2	-115	216
dotations nettes aux provisions & dépréciations	-2	-115	220
pertes sur créances irrécouvrables	0	-6	-4
recupérations sur créances amorties	0	6	0
coût FGAS	0	0	0
Coût du risque sur portefeuille titres	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
recupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur autres opérations	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
recupérations sur créances amorties	0	0	0
TOTAL	-2	-115	216

27. GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations financières	5 994	9 371	-1 889
plus et moins values réalisées	0	9 371	0
dotations et reprises sur dépréciations	5 994	-23	-1 889
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
TOTAL	5 994	9 348	-1 889

28. IMPOTS SUR LES BENEFICES

	base	taux d'imposition	Impôt
Impôt afférant au résultat courant			
taux normal	21 984 827	34,31%	7 544 930
taux réduit des plus-values à long terme	0	0	0
Impôt afférant au résultat exceptionnel			0
Crédits d'impôt			0
Avoirs fiscaux			0
IS relatif aux exercices antérieurs			0
Rappel d'impôts			0
Charge fiscale de l'exercice			0

La Caisse Centrale est entrée, à compter du 01/01/2006, dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

29. VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE

VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE					
	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF (1)	594 726	654 122	3 593 646	11 511 869	16 354 363
Créances sur établissements de crédit	547 867	589 215	1 955 244	7 376 698	10 469 024
Opérations avec la clientèle	29 649	6 696	392 198	622 360	1 050 903
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 210	58 211	1 246 204	3 512 811	4 834 436
PASSIF (2)	6 469 703	3 435 068	6 298 967	1 386 690	17 590 428
Dettes envers les établissements de crédit	4 127 622	626 616	105 146	235 957	5 095 341
Opérations avec la clientèle	32 775	1 300		367 097	401 172
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (3)	2 309 306	2 807 152	6 193 821	783 636	12 093 915
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	67 772 793	18 094 085	27 529 043	65 376 844	178 772 765
Opérations de gré à gré	67 772 793	18 094 085	27 529 043	65 376 844	178 772 765
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) créances brutes hors créances rattachées et douteuses

(2) dettes hors dettes rattachées

(3) dont dettes subordonnées 65 864 k€

30. TABLEAU DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
-------------------------------	------------	------------	------------

Résultat après impôts	8 973	11 751	12 126
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	9	11
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	-911	29 313	547
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		0	0
+/- (Produits)/charges des activités de financement	-1 991	34 640	-1 639
+/- Autres mouvements	-3 746 755	0	23 542
- Impôts	-7 545	-23 319	2 766
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-3 757 198	40 642	40 642
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 909 572	-1 289 109	-31 883
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-82 437	-25 045	-81 850
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 940 697	849 906	1 519 297
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 724 788	118 102	94 124
- Impôts versés		0	3 969
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	3 611 226	-346 146	1 503 657
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-136 999	-293 753	1 541 010
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		0	943
+/- Flux liés aux immeubles de placement	253 503	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-123	0	0
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	253 380	0	943
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-11 158	-14 141	-10 264
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-864 923	-22 220	-967 209
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-876 081	-36 361	-977 472
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-759 701	-330 114	564 480
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	39 601	51 296	197 901
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	38 670	357 088	-353 997
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>		0	0
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	110 513	39 601	51 296
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-791 943	38 670	357 088
Variation de la trésorerie nette	-759 701	-330 114	564 480

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
sur les comptes annuels de l'exercice
Clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. IL consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 3 de l'annexe, qui exposent le changement de méthode comptable en application de la faculté offerte par le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable, qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de crise économique qui a entraîné de multiples conséquences pour les entreprises en général et pour les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités et de leur financement. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article

L. 823.9 du Code de commerce les éléments suivants:

Principes comptables

Les notes 1 et 3 de l'annexe aux états financiers exposent le changement de méthode appliqué par votre groupe concernant l'application du règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable qui ouvre la possibilité de reclasser certains actifs financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans les notes annexes précitées.

Estimations comptables

Les notes 3.4 et 5.3 de l'annexe exposent les règles comptables retenues pour le classement et l'évaluation des portefeuilles de titres de votre société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces règles comptables et nous avons examiné les éléments ayant conduit à la valorisation des principales lignes du portefeuille au 31 décembre 2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels;

la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Neuilly sur Seine et à Courbevoie, le 27 avril 2009.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

Mazars
Franck Boyer

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE EXERCICE 2008

J'ai l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, mon rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF menés au cours de l'exercice 2008 ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes au sein de la société.

Agréé en qualité de banque, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a été constituée en 1986 sous forme de société anonyme à Conseil d'administration. Chargée, conjointement avec CIF Euromortgage la société de crédit foncier du groupe, du refinancement des entités opérationnelles du Crédit Immobilier de France, elle émet des instruments financiers et, dans le cadre de leur placement, fait appel public à l'épargne dans les conditions mentionnées à l'article L.411-1 du Code monétaire et financier.

I - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE :

1°- Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est statutairement composé de 3 à 12 membres.

L'entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2006 ratifiant l'ordonnance du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété, a mis fin aux dispositions spécifiques prévues par la loi du 15 mai 1991 sur les conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et a nécessité l'aménagement des statuts de la 3CIF. C'est ainsi que l'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 12 décembre 2007 a modifié les statuts de la société en soumettant la nomination de l'ensemble des administrateurs et du Président du Conseil d'administration au droit commun du Code de commerce.

Après la démission de Monsieur Jean Yves Labattut de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration de la 3CIF était composé, au 31 décembre 2008 des membres suivants :

- Monsieur Claude Sadoun, Président,
- Madame Marie-Thérèse Algudo, administrateur,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert Del Bianco, administrateur,
- Monsieur Hervé Magne administrateur.

Les mandats des membres du Conseil d'administration viennent à échéance aux dates suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun :
A l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012,
- Madame Marie Thérèse Algudo :
A l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010,
- Monsieur Stéphane Bonnois :
A l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010,
- Monsieur Roland Chauveau :
A l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010,
- Monsieur Robert Del Bianco :
A l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012,
- Monsieur Hervé Magne :
A l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée générale du 23 mai 2006 a désigné Monsieur Jean-Pierre Goetzinger en qualité de censeur en application de l'article 20 des statuts, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 ;

2°- La Direction générale

Statutairement, la Direction générale de la société peut être assumée, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2002, le Conseil d'administration s'était prononcé pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et m'avait désigné en qualité de Directeur général pour la durée de mon mandat de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2007 a confirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et, après avoir constaté ma désignation en qualité de Président, m'a confirmé dans les fonctions de Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister au titre de ses fonctions de Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué. Le ou les Directeurs

généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Leur nombre maximum est fixé à cinq.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, Le Conseil d'administration a désigné Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué.

B - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

1°- Le Conseil d'administration

- Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens et même verbalement, au siège social ou en tout autre lieu,
- Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante,
- Sont réputés présents pour le calcul du quorum et celui de la majorité, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, le 30 avril et 1^{er} octobre. Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à ces deux réunions. Monsieur Franck Boyer, représentant Mazars et Guérard et Madame Elisabeth L'Hermite, représentant PricewaterhouseCoopers Audit ont assisté à la réunion du 30 avril 2008 à l'occasion de la présentation des comptes arrêtés aux 31 décembre 2007. Monsieur Julien Campionnet représentant Mazars et Guérard et Madame Elisabeth L'Hermite, représentant PricewaterhouseCoopers Audit, représentant PricewaterhouseCoopers Audit ont assisté à la réunion du 1^{er} octobre 2008 à l'occasion de la présentation des comptes arrêtés aux 30 juin 2008.

Les questions suivantes ont plus particulièrement été abordées par le Conseil durant l'exercice 2008 :

- examens et arrêtés des comptes au 31 décembre 2007,
- examens et arrêtés des comptes au 30 juin 2008,
- préparation des rapports de gestion du Conseil d'administration,
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne,

- examen du rapport sur le contrôle interne et rapport sur la mesure et la surveillance des risques,
- suivi des émissions d'emprunts obligataires réalisées au cours de l'exercice,
- autorisation d'émettre des emprunts obligataires et délégations à consentir à la Direction générale à l'effet d'émettre lesdits emprunts,
- renouvellement des limites de risques de taux et de change,
- situation des marchés suite à la crise financière,

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'administration est rédigé par le Directeur délégué aux affaires juridiques de la 3CIF. Il est transmis au Président du Conseil d'administration et au Directeur général délégué, pour avis, puis, individuellement, à chaque membre du Conseil. Il est enfin soumis, pour approbation définitive à la réunion du Conseil d'Administration suivant celle dont il constitue le compte rendu.

2°- La Direction générale

- Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.
- Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.
- Outre l'expiration de la durée de son mandat, le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration sous réserve de l'existence d'un juste motif sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.
- En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Directeur général délégué est révocable à tout moment, sur proposition du Directeur général, par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Il n'existe aucune disposition statutaire limitant les pouvoirs du Directeur général et du Directeur général délégué qui sont, par ailleurs, dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

C - COMITES OU COMMISSIONS

Au 31 décembre 2008, aucun comité ni commission spécifique n'avait été créée au sein du Conseil d'administration.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE POUR L'EXERCICE 2008

A - RAPPEL DES OBJECTIFS DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les objectifs du système de contrôle interne de la 3CIF sont fixés par la Direction générale, son organe exécutif, pour le compte du Conseil d'administration, son organe délibérant.

Ces objectifs doivent être conformes à ceux du groupe Crédit Immobilier de France.

Les principaux objectifs du système de contrôle interne de la 3CIF visent à :

- vérifier que les opérations réalisées par l'entreprise, ainsi que l'organisation et les procédures internes, sont conformes aux dispositions en vigueur propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ;
- vérifier que les procédures de décisions, de prises de risques, quelle que soit leur nature, et les normes de gestion fixées par l'organe exécutif, notamment sous forme de limites, sont strictement respectées ;
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif ou à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens de l'article 12 ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

B - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

En sa qualité d'établissement de crédit, la 3CIF est soumise aux dispositions du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Elle organise en conséquence son système de contrôle interne autour des différentes dispositions requises par ce règlement et dans le cadre des mesures décidées par Crédit Immobilier de France Développement - CIFD, holding et organe central du Crédit Immobilier de France.

Les acteurs du contrôle interne sont :

- CIFD qui définit la politique générale en matière de risques,
- Le Conseil d'administration de la 3CIF, organe délibérant de la banque qui vérifie que la banque a mis en place des dispositifs de contrôle interne permettant de respecter les objectifs du contrôle interne. Le Conseil s'assure également du respect par la 3CIF des orientations et décisions prises par CIFD en matière de risques et dispose de la faculté de renforcer ces orientations et décisions.
- La Direction générale de la 3CIF, organe exécutif de la banque, qui est responsable de la mise en place d'instruments d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par l'entreprise.

En application des dispositions du règlement 97-02, la 3CIF dispose également :

- d'un responsable du Contrôle permanent,
- d'un responsable du contrôle de la conformité rattaché à l'organe exécutif,
- d'un responsable du contrôle périodique.

Contribue enfin au contrôle interne, le comité d'audit mis en place par Crédit Immobilier de France Développement dont le champ de compétence intègre la 3CIF. Compte tenu de l'existence de ce comité d'audit, le Conseil d'administration ne procède qu'une fois, en cours d'exercice, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne. Cet examen a été effectué lors de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 30 avril 2008.

La 3CIF dispose d'un ensemble de contrôles de premier et de second niveau.

Les contrôles de premier niveau sont effectués par les opérateurs dans le cadre des procédures formalisées et sous le contrôle de leurs responsables hiérarchiques.

L'organisation de la 3CIF a été établie afin d'assurer une stricte indépendance entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation, notamment comptable et de leur règlement ainsi que du suivi des diligences liées à la surveillance des risques.

Le contrôle de second niveau est assuré à la fois par une fonction d'audit interne dédiée à la 3CIF, la Direction des risques groupe et l'Inspection groupe

dans le cadre d'une politique de contrôle interne étroitement articulée au niveau du groupe.

La 3CIF bénéficie également, de la part de CIFD et/ou des GIE CIF Services et i-CIF, de la contribution des services ou responsables suivants au contrôle interne de la 3CIF :

- la direction des risques groupe : Cette Direction est impliquée dans la gestion et la maîtrise de tous les risques concernant la 3CIF et en particulier le risque de contrepartie,
- le contrôle de gestion : Ce service effectue un suivi des résultats et des ratios financiers de la 3CIF,
- le responsable de sécurité des systèmes informatiques,
- le responsable du plan de continuité d'activité (PCA),
- Le correspondant CNIL.

Par ailleurs, la 3CIF est soumise à un contrôle externe de la part de ses Commissaires aux comptes et de son autorité de tutelle, la Commission bancaire.

C - INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1°- Manuel des procédures

La 3CIF met en œuvre, afin de répondre à ses besoins en matière de contrôle et aux obligations réglementaires, des procédures de contrôle interne. Ces procédures formalisent les règles de fonctionnement de chaque service ou direction dans une optique de clarification des tâches et de contrôle des risques. Elles constituent la base sur laquelle repose le contrôle permanent de la société.

La 3CIF établit un manuel des procédures de l'ensemble des services et activités de ses services grâce à un progiciel dédié. Ce progiciel permet de constituer un référentiel métier pérenne et de contribuer à l'appropriation des processus par les acteurs concernés.

2°- Procédures opérationnelles

La 3CIF dispose notamment de procédures relatives au traitement, au contrôle et à l'enregistrement dans les systèmes de gestion des opérations de marché, de caisse, et d'émissions. Ces procédures couvrent la transmission des informations aux systèmes comptables.

Elles permettent aussi de gérer des processus d'ordre administratif tels que la gestion des habilitations dans les systèmes d'information.

3°- Procédures de suivi et de surveillance des risques

La gestion des risques au niveau groupe s'appuie sur les travaux de la Direction déléguée aux risques et sur quatre comités des risques couvrant :

- les risques financiers,
- les risques opérationnels,
- le risque de crédit clientèle,
- le risque sur contreparties financières.

Toutes les filiales du groupe doivent au minimum se conformer aux règles du groupe et peuvent les rendre plus contraignantes si elles l'estime nécessaire et, comme CIFD, doivent faire approuver leur politique de risque par leur Conseil d'administration ou de surveillance.

La 3CIF dispose de systèmes de mesure des risques et des résultats qui lui permettent de contrôler le pilotage des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie.

Ainsi les risques de taux et de liquidité font l'objet de contrôles et de suivis croisés entre le front office, le service ALM et la comptabilité. A chaque fin de semaine, un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité est transmis par le service ALM au Directeur financier groupe - Directeur général délégué de la 3CIF. Ce rapport est communiqué mensuellement au Directeur des risques groupe, au Directeur des opérations et au Responsable du contrôle interne.

La Direction des risques effectue des analyses des contreparties à partir de sources d'informations diversifiées. Ces analyses prennent en compte l'environnement des contreparties, leur situation financière, leurs perspectives ainsi que tous les autres éléments disponibles susceptibles d'apporter des éléments pouvant peser dans la décision de crédit. Elles sont régulièrement présentées au Comité des risques de la 3CIF. Celui-ci se réunit au moins mensuellement pour procéder à l'analyse de l'évolution de la qualité des engagements. Cet examen permet de déterminer, pour les opérations dont l'importance est significative, les reclassements éventuellement nécessaires au sein des catégories internes d'appréciation du niveau de risque de crédit, ainsi que, en tant que de besoin, les niveaux appropriés de provisionnement. A cette occasion, le Comité des risques peut être amené à réviser, à la hausse comme à la baisse, le niveau des limites précédemment décidé.

La Direction des risques assure le suivi des dossiers d'évaluation de chaque contrepartie de la 3CIF. Ces dossiers sont mis à jour régulièrement de manière à rassembler toutes les informations pertinentes sur la contrepartie.

4°- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Un système de contrôle comptable est mis en œuvre par la Direction de la comptabilité. Ce système repose en premier lieu sur une organisation des services permettant une séparation des fonctions (séparation entre les études et la production comptable).

L'action des services comptables s'appuie sur des référentiels documentés : plan de comptes, paramétrage des systèmes comptables, textes réglementaires, principes et normes comptables.

Les principales procédures mises en œuvre par la comptabilité concernent :

- Les rapprochements bancaires, qui sont effectués quotidiennement pour les principaux comptes
- Le contrôle de la journée comptable, réalisé quotidiennement avec une rotation des personnes affectées à la tâche.
- L'enregistrement et le règlement des factures,
- La préparation et la production des états réglementaires,
- Les ouvertures de comptes et les créations/modifications dans les référentiels titres/taux/change.
- La gestion des opérations comptables courantes.

Une piste d'audit des opérations est organisée de manière à permettre la traçabilité de toutes les opérations à partir des opérations enregistrées en comptabilité ou des opérations enregistrées dans les applications de gestion.

Elle dispose d'autre part d'un certain nombre de modes opératoires concernant par exemple la gestion du plan de comptes, la gestion des bases d'information des applications ou la saisie manuelle d'écritures comptables.

5°- Procédures relatives à la lutte contre le blanchiment et le terrorisme

La société s'est enfin dotée d'un ensemble de procédures relatives à la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, elle a désigné un correspondant Tracfin et mis en place les mécanismes permettant de signaler, dans les meilleurs délais, aux instances compétentes, toute opération suspecte. Ces procédures tiennent compte des spécificités de la 3CIF qui ne gère que les comptes des sociétés membres du groupe crédit du Crédit Immobilier de France.

D – MODIFICATIONS INTERVENUES EN 2008 DANS LES PROCEDURES ET LES OUTILS DU CONTROLE INTERNE

1°- Procédures

Depuis 2008, le Livre III du règlement intérieur de CIFD formalise l'ensemble des règles applicables en matière de réglementation bancaire et financière. L'ensemble de ces dispositions s'applique aux membres du Groupe Crédit Immobilier de France dont la 3CIF. Dès lors, la mise en œuvre des dispositions du Livre III permet à chacun des membres du Groupe de s'assurer de la bonne gestion, du niveau de sécurité et de la maîtrise de l'ensemble des risques correspondant à ses activités.

2°- Outils

L'année 2008 a été marquée par la mise à disposition de nouveaux outils permettant :

- la gestion des risques de contreparties
- le suivi quotidien des positions de la salle des marchés

a - la gestion des risques de contreparties

Afin d'optimiser la gestion des risques de contreparties financières, le Crédit Immobilier de France a mis en place en 2008 un nouvel outil, le progiciel Fermat GEM qui permet de suivre quotidiennement le risque de contreparties du groupe et, individuellement, celui des entités qui le composent.

La Direction générale de la 3CIF peut ainsi disposer en permanence d'une information précise sur sa situation vis-à-vis de chacune de ses contreparties résumée par une fiche de risque qui rassemble des informations essentielles : exposition vis-à-vis de la contrepartie au prix du marché, existence ou non des techniques d'atténuation de risque (cash collatéral avec le niveau de la franchise et de l'appel de marge), limites définies et notations.

Cet outil a également permis de redéfinir la typologie des contreparties suivant les catégories retenues dans Bâle II et d'effectuer une valorisation quotidienne des encours impliquant l'abandon du système de pondération qui était jusqu'alors utilisé au sein du groupe sur la base du ratio Cooke. Les limites sont maintenant fixées et suivies au niveau de l'encours nominal.

b - Le suivi quotidien des positions de la salle des marchés :

La salle des marchés a été dotée de l'outil WRR de suivi des positions quotidiennes en liaison avec le service ALM.

Cet outil permet :

- de connaître, tous les matins via Fermat, les positions arrêtées la veille,
- de visualiser à tout moment de la journée, l'impact des opérations sur la position de la salle.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, le présent rapport sera complété par celui des Commissaires aux comptes portant, notamment, mention de leurs observations sur les informations concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Président du Conseil d'Administration

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Mazars
Commissaire aux Comptes
61, ne Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application
de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil
d'Administration de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

Mazars
Franck Boyer

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées
Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF
Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

II- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par Ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice,

• Convention de prestations de services entre Caisse Centrale du Crédit Immobilier (3CIF) et CIF Euromortgage

Durant l'exercice 2008, ont été payées par CIF Euromortgage, hors remboursement des frais engagés par les collaborateurs de la 3CIF:

1°- Au titre des prestations de services fournies directement pas la 3CIF, la somme de 1.519.000 euros TTC,

2°- Au titre des frais de conservation des titres détenus par CIF Euromortgage et inscrits dans les livres de Natixis, la somme de 711 446 euros TTC.

Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- Monsieur Hervé Magne, membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, Président du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et censeur de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France,
- Monsieur Patrick Amat Président du Directoire de CIF Euromortgage et Directeur général délégué de la 3CIF,
- la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France représentée par Monsieur Gustave Wattinne, Membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage.

• Convention-cadre pour les opérations de marché à terme entre 3CIF et CIF Euromortgage

Au cours de l'exercice 2008, plusieurs opérations nouvelles ont été conclues dans le cadre de cette convention tandis que celles conclues antérieurement se sont poursuivies.

Durant l'exercice une charge de 102.589.960 euros a été comptabilisée au titre des opérations réalisées avec CIF Euromortgage.

Durant l'exercice un produit de 98.31.9.690 euros a été comptabilisé au titre des opérations réalisées avec CIF Euromortgage.

Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- 3CIF représentée par Monsieur Gustave Wattinne, Membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, Président du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et censeur de la 3CIF,
- Monsieur Hervé Magne, membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et administrateur de la 3CIF,
- Monsieur Patrick Amat, Président du Directoire de CIF Euromortgage et Directeur général délégué de la 3CIF.

• Mécanisme de solidarité du groupe Crédit Immobilier de France (Conseil d'administration du 28 octobre 2003):

La 3CIF est adhérente au mécanisme de solidarité du groupe Crédit Immobilier de France. Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- Monsieur Claude Sadoun, Président directeur général de la 3CIF et Président directeur général de Crédit Immobilier de France Développement,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur de la 3CIF et administrateur de Crédit Immobilier de France Développement,

- Monsieur Jean Yves Labattut, administrateur de la 3CIF et administrateur de Crédit Immobilier de France Développement.

• **Prestations de services fournies par le GIE CIF Services à la 3CIF incluant une prestation de mise à disposition de locaux au 26f28, rue de Madrid 75008 Paris (Conseil d'administration du 15 mai 2003):**

Au titre de l'exercice 2008, la 3CIF doit au GIE CIF Services la somme de 5.285.680 euros TTC dont 584.190 euros TTC au titre de la mise à disposition des locaux.

Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- CIFD représentée par Monsieur Claude Sadoun, Président directeur général de la 3CIF et Président directeur général de Crédit Immobilier de France Développement, elle-même administrateur unique du GIE CIF Services.

• **Cession, par la 3CIF, à CIF Euromortgage des parts prioritaires de CIF Assets et de BPI Master Mortgage (Conseil d'administration du 26 novembre 2002):**

Votre Conseil d'administration du 26 novembre 2002 a autorisé une convention définissant les principes généraux applicables à la cession des parts du FCC CIF Assets et des parts de RMBS à CIF Euromortgage. Les parts prioritaires de CIF Assets et celles de BPI Master Mortgage sont cédées à CIF Euromortgage sur la base de leur valeur nominale tandis que les parts de RMBS le sont à leur valeur de marché sur la base du dernier cours connu deux jours ouvrés avant leur acquisition par la société.

Plusieurs cessions sont intervenues en cours d'exercice 2008 pour un montant total de 3. 147.650.000 Euros.

Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- 3CIF représentée par Monsieur Gustave Watinne, Membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage,
- Monsieur Jean-Pierre Goetzinger, Président du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et censeur de 3CIF,
- Monsieur Hervé Magne, membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et administrateur de la 3CIF,
- Monsieur Patrick Amat, Président du Directoire de CIF Euromortgage et Directeur général délégué de la 3CIF.

• **Cession à CIFD de l'emprunt subordonné à durée indéterminée de 20.000.000 euros consenti par la 3CIF à CIF Euromortgage :**

Ce prêt a été conclu le 23 décembre 2002 moyennant le paiement par CIF Euromortgage, d'un intérêt fixé sur la base de l'Euribor 3 mois + 10 bps. Le contrat comporte une clause disposant que le prêt ne peut être remboursé qu'à l'initiative de l'emprunteur ainsi qu'une clause prévoyant la possibilité de surseoir au paiement

des intérêts en cas de pertes constatées par l'emprunteur.

Par avenant n°2 daté du 20 juin 2005, CIFD s'est substituée à la 3CIF dans l'ensemble des droits et obligations détenus par cette dernière aux termes du 23 décembre 2002.

Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- Monsieur Claude Sadoun, Président directeur général de la 3CIF et Président directeur général de Crédit Immobilier de France Développement,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur de la 3CIF et administrateur de Crédit Immobilier de France Développement
- Monsieur Jean Yves Labattut, administrateur de la 3CIF et administrateur de Crédit Immobilier de France Développement,
- Monsieur Hervé Magne, administrateur de la 3CIF et membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage,
- Monsieur Patrick Amat, Président du Directoire de CIF Euromortgage et Directeur général délégué de la 3CIF,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, Président du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et censeur de la 3CIF.

• **Convention de distribution par la SOFIAP de prêts au personnel de la 3CIF:**

Durant l'exercice 2008, la 3CIF a, au titre de cette convention, versé à la SOFIAP une somme totale de 9.545,75 euros.

III- CONVENTIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION REALISABLE DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

• **Convention de constitution des réserves obligatoires entre 3CIF' et CIF Euromortgage:**

Il est présenté à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de votre société du 30 mars 2009 une convention signée le 9 juin 2008 avec la société 3CIF pour laquelle il n'a pas été demandé au Conseil d'administration de votre société de l'autoriser préalablement formellement.

En exécution des dispositions du règlement CE n° 1745/2003 de la Banque Centrale Européenne concernant l'application de réserves obligatoires et de

son article 10 traitant de la constitution indirecte par le biais d'un intermédiaire, cette convention a donné lieu à la constitution des avoirs de réserve de CIF Euromortgage par 3CIF auprès de la Banque Centrale. L'encours des réserves est de 37.836.000 euros au 31 décembre 2008. Cette convention ne fait pas l'objet de rémunération.

Les personnes visées par cette convention sont les suivantes:

- Caisse Centrale du Crédit Immobilier & France représentée par Monsieur Gustave Watinne, Membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, Président du Conseil de surveillance de CF Euromortgage et censeur de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France,

- Monsieur Hervé Magne, membre du Conseil de surveillance de CIF Euromortgage et administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

Mazars
Franck Boyer